

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 26 avril 2017 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 26 april 2017 te 19u00**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la sécurité routière
chaussée de Merchtem. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de verkeersveiligheid op de
Merchtemsesteenweg. (Aanvullend)**

M. le président :

Je vais demander aux interpellantes de bien vouloir prendre place et de présenter leur interpellation. Merci.

Je vous en prie Mesdames, vous avez la parole comme je vous l'ai expliqué.

Interpellatrice citoyenne :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Nous sommes les représentantes de l'école Vierwinden et Sainte Ursule qui est située chaussée de Merchtem et nous venons vous interpellier pour la sécurité des alentours de l'école surtout la rue de la chaussée de Merchtem qui est très dangereuse pour nos enfants parce que nous avons compté, il y a un minimum 300 voitures par heure qui passent le matin mais à une vitesse énorme parce qu'il y a un casse-vitesse malheureusement qui ne sert à rien et donc il y a déjà eu plusieurs incidents, ce n'était pas grave encore une chance. Donc on voudrait que vous interveniez pour mettre des panneaux de signalisation, qu'il y a une école, parce qu'il y en a une mais il est caché par un arbre. Il faudrait des panneaux pour signaler que pendant les heures de rentrée des cours, donc le matin, le midi et l'après-midi pour la sortie, il y a une barrière mais qui ne sert à rien parce que cette barrière elle n'est pas attachée ni rien, donc s'il y a – oui je sais elle est illégale, on le sait, mais bon on ne sait rien y faire – donc il faudrait, on demande qu'il y ait une autre barrière qui vienne, et plus de sécurité et on a le droit quand-même aussi de venir...

M. le président :

S'il vous plaît, vous n'avez pas à intervenir sur l'interpellation citoyenne, ces personnes ont le droit et ont fait la demande et remplissent des règles bien précises et le public n'a pas à intervenir dans leur interpellation. Merci.

(Protestations dans la salle - Protesten in de zaal)

Non, Monsieur, ces personnes sont venues avec une pétition qui est signée par un certain nombre de personnes et donc cela signifie que ces personnes ont le droit de parler. C'est fini Monsieur, merci. Mesdames, vous avez la parole.

Interpellatrice citoyenne :

Merci, je fais partie d'un comité des parents de l'école. Je suis parente donc d'enfants qui vont aussi à cette école. Vous le savez très bien combien nombre d'enfants vont à l'école et doivent traverser les rues, viennent de tous les côtés sauf que là, il n'y a personne qui respecte le panneau de 30. Il n'y a personne qui le respecte, on a déjà eu des incidents comme l'a dit ma copine ici à côté, heureusement qu'il n'y a rien eu de grave. On a demandé que la rue soit fermée, on comprend que les commerçants ça les dérange, on le comprend très bien mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui comprend que la vie de nos enfants est en danger ? Je voudrais juste savoir ça et alors Monsieur s'il vous plaît il y a un petit dos d'âne, mais vraiment petit, que les gens ne respectent pas du tout, on voudrait bien avoir un panneau qui indique qu'il y a une école, qui soit sur le côté gauche de la chaussée de Merchtem, sur le trottoir de gauche juste en face du parc. On voudrait aussi avoir un dos d'âne plus haut, je ne sais pas comment on appelle ça, des carrés qu'on mettrait juste un peu avant, voilà des casse-vitesse s'il vous plaît parce jusque-là, il n'y a personne qui respecte et comme vous le savez c'est une rue qui coupe et donc ce sont des gens qui la prennent pour vraiment faire, parce que c'est un raccourci, en fait pour ne pas faire le tour. Donc les gens passent, c'est surtout aux heures de pointe, c'est vraiment les heures d'entrée et de sortie d'école, voilà, et ça fait déjà un moment, ça doit faire plus de six ans qu'on en parle mais en fait on ne voit pas d'évolution, il n'y a rien qui est fait, c'est toujours pareil. On comprend très bien les commerçants, on n'a rien contre eux Monsieur, on comprend très bien mais nous c'est la vie de nos enfants qui passe avant tout et surtout leur sécurité. Merci.

M. le président :

Merci Madame.

Interpellatrice citoyenne :

Pour répondre à la question de Monsieur qui nous interrompt à chaque fois. Le problème qui se pose, comme on l'a dit, on comprend les commerçants, mais déjà quand la rentrée des classes est là les commerçants sont fermés parce qu'ils n'ouvrent qu'à 10h chaussée de Gand donc, oui Monsieur. Même les habitants de la chaussée de Merchtem, les habitants de la chaussée de Gand ont signé la pétition parce qu'ils comprennent. On a même été chez certains commerçants qui ont signé la pétition, non Monsieur c'est vrai.

M. le président :

Monsieur, si vous continuez à intervenir dans l'interpellation citoyenne, je vais demander à ce que vous évacuez la salle. Alors maintenant vous vous taisez, c'est la dernière fois, merci.

Interpellatrice citoyenne :

Monsieur, on a fait signer la pétition de toute la chaussée de Merchtem, les habitants de la chaussée de Merchtem, Monsieur, il y a deux commerçants de la chaussée de Merchtem, c'est le turc dans le coin et le café sur la gauche, on leur a parlé de la sécurité des enfants et ils ont signé la pétition Monsieur.

Même les commerçants de la chaussée de Gand nous ont dit que c'était une bonne idée pour la sécurité de nos enfants et ils étaient d'accord sauf que le jour où ça a changé de direction ça a posé problème apparemment pour la circulation, ce que je peux comprendre. Mais c'était à cause des panneaux parce que ce n'était pas bien indiqué mais nous ce qu'on demande maintenant ce n'est pas qu'on ferme la rue totalement, c'est juste les heures de rentrée et de sortie d'école pour la sécurité de nos enfants, c'est tout. J'espère pour vous

Monsieur Bakbak que votre enfant qui vient à l'école chez nous, francophone, n'aura jamais d'accident.

M. le président :

Merci Madame.

Pas de discussions. Merci. Pas de discussions. Je donne la parole à Monsieur Van Damme. Non les chefs de groupe uniquement, pas les conseillers. Ok, Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci, avant toute chose j'aimerais préciser et insister sur le fait que permettre à nos citoyens de venir devant le conseil communal et de nous faire part de leurs revendications etc., je pense que c'est fondamental et indispensable. Aussi nous continuerons à défendre ce principe démocratique.

Cependant, dans le cadre de l'interpellation de ce soir, il y a lieu de préciser et de clarifier un certain nombre d'éléments. En effet, si nous sommes pour le renforcement de la sécurité, je pense que de part et d'autre on est pour, devant nos écoles et toutes les écoles, et pas uniquement celle de la chaussée de Merchtem parce que j'ai l'impression que..., il y a lieu avant tout d'être pragmatique et on se doit de tenir compte de tous les paramètres, qu'ils soient environnementaux et socio-économiques de notre Commune et ce, pour éviter d'amplifier le problème plutôt que de le résoudre. Le problème de la mobilité à Molenbeek ne date pas d'aujourd'hui. Si nous sommes presque tous d'accord, PS, SPA, pour un certain nombre de points, le volet politique, le volet mobilité parfois nous sommes en désaccord et c'est de bon augure. Ce n'est pas ça le plus gros problème. C'est pour cette raison que nous nous ne partageons pas totalement la manière dont vous voyez les choses.

On est contre la fermeture telle que vous la préconisez, celle qui a été envisagée. Il est impensable de fermer une rue, c'est impensable. On est plutôt pour le renforcement de la sécurité par la mise en place, la disponibilité d'un agent communal, comme ça se fait ailleurs, à chaque sortie, déplacement des écoliers, il y a un agent qui assure et qui veille. Si cela ne se fait pas c'est un problème autre mais il ne faut pas déplacer la problématique sur les commerçants. Pourquoi ? Parce que la situation des commerçants, mesdames et messieurs, elle est dans une situation catastrophique. Alors imaginez un instant, si on prend l'artère Canal jusqu'à Vandenpeereboom, sur plus ou moins une quinzaine d'artères perpendiculaires à la chaussée de Gand, il y en a trois qui sont en double sens. Donc imaginez la situation dans laquelle on vit, on n'invite pas les gens à venir circuler sur la chaussée de Gand, on les exclut par cette méthode. Et donc si on ferme la chaussée de Merchtem et d'autres, on ne va faire qu'amplifier la problématique. Alors, le problème il n'est pas là, le problème est dans la mise et le renforcement de la sécurité. Il faut imposer un agent aux heures que vous avez mentionnées. Alors, mettre des barrières, Madame, mettre des barrières, c'est contre-productif parce que ça demande non seulement un aménagement, une présence et une responsabilité, jusqu'à ordre du contraire, indéterminée. Non, non, aujourd'hui, parce que j'ai lu votre interpellation, il y a des éléments qui sont mis en évidence mais ce n'est pas faisable, ce n'est pas pragmatique comme solution, je pense qu'il y a moyen de trouver une solution simplement par une signalisation adéquate, suffisante et surtout un agent. Je pense que cela se fait ailleurs, dans toutes les communes et même à Molenbeek. Ailleurs on voit dans des grosses artères, des agents qui font la circulation, ça prend le temps que ça prend mais en tout cas ça se fait parce qu'il est respecté. Alors, je peux comprendre qu'aujourd'hui on essaie de déplacer le problème sur les commerçants, mais de grâce, non, non, je ne vous vise pas Madame, et c'est là où je vais un peu, parce qu'on parle des commerçants, on essaie de les culpabiliser alors que depuis un certain temps les commerçants vivent une situation très dramatique, à tous points de vue. Parce

que les investissements qui sont attendus ne viennent pas et encore une fois les propositions et les aménagements qui ont été proposés ne sont pas toujours adéquats par rapport aux besoins des commerçants. Alors ce n'est pas vrai Madame, j'ai été président de l'association des commerçants aujourd'hui et il y a des commerçants aujourd'hui qui continuent à se plaindre. Pourquoi ? Parce que leur situation ne s'améliore pas. Et ça ce n'est pas la problématique des citoyens c'est la problématique de la majorité aujourd'hui et je m'adresse aujourd'hui...

M. le président :

Madame, vous aurez la possibilité de répliquer tout de suite mais laissez les conseillers parler, ils ont leurs droits.

M. Achaoui :

Je voudrais simplement insister sur le fait qu'il ne faut pas déplacer la problématique. Bien évidemment que nous sommes pour la sécurité de nos enfants, bien évidemment que nous sommes pour la sécurité de la rue en l'occurrence la chaussée de Merchtem. Mais par des moyens pragmatiques Madame, des signalisations fortes, la présence d'un agent et surtout une cohabitation harmonieuse avec les commerçants. Il ne faut pas dissocier la problématique aujourd'hui. Et là ça revient, excusez-moi de le rappeler, ça revient quand-même à la responsabilité de notre échevin de l'économie qui se doit plutôt d'amplifier les actions positives pour remettre une certaine confiance au sein de ce noyau commercial qui aujourd'hui est en dérive parce qu'il est à l'abandon. Alors je peux comprendre aujourd'hui quand vous dites que les commerçants commencent à travailler à 10h du matin. C'est faux Madame, il y a des gens, des commerçants qui viennent à 8h décharger etc. Ils ont besoin d'une voirie ouverte etc. permettant le déchargement et le chargement de leur marchandise, ils ne vendent pas que du parfum Madame, ils vendent des choses, entre autres, donc il faut, c'est pour ça que je plaide pour une vision globale, Monsieur le président, qui fait appel à des initiatives positives, pragmatiques et les moyens évoqués sont très simples à mettre en place. Mais de grâce, ne jetons pas la pierre au niveau des commerçants parce qu'ils souffrent déjà. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, j'ai écouté votre interpellation aujourd'hui. Merci pour votre interpellation mais je l'ai lue et bon voilà les signataires sont apparemment des parents d'élèves de l'école. Là je constate qu'il n'y a pas de concertation avec les habitants, avec les habitants et les commerçants. Il faudrait peut-être qu'il y ait une concertation mais je vous rejoins par rapport aux décisions de la Commune parce qu'elle avait décidé, probablement sous peut-être votre demande, de fermer la rue à un moment donné et c'est peut-être un manque de franchise je pense de la Commune. C'est une chose qui n'est pas réalisable, elle n'est pas réalisable, fermer une rue, imaginez-vous, on va fermer toutes les rues où il y a une école ? Rien que dans le quartier, dans le coin, il y a la rue de Courtrai, il y a la rue de Ribaucourt, il y a la rue Ransfort, et il y a la rue des Quatre-Vents. Quelle pagaille ça engendrerait même ne fusse qu'aux heures de pointe, aux heures où il y a beaucoup plus de voitures aux sorties d'écoles. Donc là, sur ce point-là je ne peux pas vous soutenir, on ne peut pas fermer - écoutez, arrêtez de parler comme ça entre vous, laissez-moi continuer mon intervention. Ce qui serait plus raisonnable, évidemment nous sommes pour le renforcement de la sécurité dans nos

rues, dans toutes les rues où il y a des écoles, c'est vrai qu'il y a un manque, je disais un manque de franchise de la part de notre majorité. Plusieurs fois moi-même j'ai demandé de mettre des signaux, des indications, des signaux clairs de limitation de vitesse à 30km/h et c'est le cas dans tout ce quartier, dans tout ce coin, dans le Molenbeek historique mais ce n'est pas fait, ce n'est pas fait, ils ne le font pas. La même chose pour mettre des casse-vitesse, de mettre des dispositifs à côté des écoles, des dispositifs qui réellement cassent la vitesse, pas des semblants mais en élargissant par exemple les bandes pour piétons, en surélevant vraiment et en élargissement par exemple, c'est le cas de la chaussée de Merchtem où les trottoirs sont très étroits. Donc peut-être, enfin je ne sais pas, mais élargir plus ou moins, puisque le bus ne passe plus par-là, on a déjà, donc le bus ne passe plus par-là, les camions, c'est un sens unique donc là je vous rejoins totalement. Mais par rapport à la fermeture, là je suis désolé, je crois que je ne peux pas soutenir ça, ce n'est pas possible et même aux heures où sortent les élèves, ça dérangerait parce que pour être équitable et juste on devrait le faire pour toutes les écoles, ce qui n'est pas faisable. On ne va pas seulement se limiter à une demande d'une école et le faire pour cette école à la chaussée de Merchtem, il y a d'autres écoles alors où on devrait fermer et ce n'est pas réalisable. Une sécurité renforcée et c'est ce que je demande devant vous au collègue qui est hésitant et qui malheureusement ne fait pas dans l'action, bien dans la communication peut-être, il y avait peut-être des éléments mais il ne le fait pas dans l'action. Devant vous je demande aux collègues de renforcer la sécurité devant nos écoles. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président.

Je pense que ce n'est vraiment pas un dossier compliqué. Je crois que c'est un dossier qui demande juste un peu de bon sens, un peu de concertation, que chacun y mette un peu du sien côté écoles comme côté des commerçants. Nous pensons évidemment que la sécurité des enfants c'est quelque chose d'essentiel, ça c'est une première chose. Donc il y a moyen d'améliorer la sécurité à cet endroit et de ralentir les vitesses et même le trafic. Ralentir les vitesses, ça, ça peut se faire dans un moyen terme en mettant des dispositifs, des aménagements pour pouvoir justement empêcher que la vitesse soit excessive dans cet axe-là. On peut évidemment, comme je l'ai entendu sur proposition de certains collègues, à la sortie, pendant les heures de sortie, pendant le temps de midi renforcer le personnel devant les écoles, On peut également mettre un radar pour flasher les excès de vitesse devant cette école. Il faut quand-même rappeler qu'il y a une obligation de limiter la circulation aux alentours des écoles à 30 km/h, donc ça, il y a une obligation là-dessus, il faut que cela soit clairement indiqué aussi donc il faut vérifier que ce soit fait. Fermer cet axe pour ces raisons-là, moi je pense que c'est une proposition, même pour certaines heures, je pense que c'est une proposition qui est à mon sens excessive. Qui est excessive dans le sens où il faut d'abord faire un rapport d'incidences, fermer une rue ce n'est pas quelque chose d'anodin, il y a un impact sur tout le quartier, un rapport de la circulation du trafic ailleurs donc tout ça évidemment ça doit rentrer en ligne de compte. Donc ce qu'on propose ici concrètement c'est que le collègue prenne ce dossier en main pour améliorer la sécurité et faire en sorte qu'il y ait un dispositif qui ralentisse la vitesse à cet endroit, qu'il y ait même un radar pour flasher les personnes qui dépassent les 30 km/h qui soit mis à cet endroit, qu'il y ait du personnel qui vienne renforcer aux heures de sortie. Voilà, je ne pense pas que ce soit en soi un dossier qui est compliqué. Voilà, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

Monsieur, non, non, si on commence comme ça, ça veut dire que le public a la possibilité d'intervenir systématiquement. Monsieur, vous n'avez pas le droit de le faire, si vous voulez prendre la parole au sein de ce conseil communal, vous avez la possibilité d'introduire une interpellation citoyenne comme les autres et c'est tout, s'il vous plaît, Monsieur, respectez la démocratie. Respectez la démocratie, laissez, Monsieur, vous n'avez pas la parole, je respecte votre travail, je respecte vos droits, mais respectez le travail et les droits des autres, s'il vous plaît, Monsieur. Merci.

Mijnheer Van Damme u heeft het woord.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel mijnheer de voorzitter. Wat mij verbaast in dit debat is dat het precies een debat is van handelaars tegen de school. Ik vind het een zeer bizarre wending van het debat want het gaat helemaal niet over een discussie tussen handelaars op de school, het gaat over een discussie die in het belang is van beiden, er is een oplossing mogelijk in het belang van beiden en het enigste wat de ouders vragen is dat de gemeente de beloften die ze gedaan heeft naleeft. De gemeente heeft zich twee jaar geleden, twee en een half jaar geleden geëngageerd om een Schoolstraat te maken, mevrouw de burgemeester, dat heeft u zelf gedaan, een Schoolstraat te maken van die straat en de enigste vraag is : voer u beloften uit, zorg ervoor dat er op het moment van het begin van die school en het einde van die school dat er geen verkeer passeert, dat is een half uur, een uur, dat is niet te lang. Zorg ervoor dat er veiligheidsdrempels geplaatst worden en dat er duidelijke signalisatie is. Dat is een zelfde vraag die al twee jaar bestaat en waar u beloofd heeft dat een oplossing gaat komen. Op dit moment hebben wij een oplossing die helemaal niet duidelijk is noch voor de ouders, noch voor de buurwoners, noch voor de handelaars, waar een situatie onduidelijk is en die conflict genereert tussen mensen die eigenlijk niet met elkaar in conflict zijn. Dus, als de gemeente zorgt voor een duidelijke signalisatie en voor het nakomen van de afspraken die zij gemaakt heeft, dan is er eigenlijk geen enkel probleem. Donc je répète en deux mots en français, c'est un peu bizarre d'avoir une discussion qui a l'air d'être une discussion entre commerçants et l'école, la grande école, ce n'est vraiment pas cela que cela devrait être. La seule question, si j'écoute bien les parents, c'est que les promesses que la Commune a faites soient exécutées, ce sont des promesses qui datent d'il y a deux ans. Ce sont des promesses de renforcement de la signalisation, ce sont des promesses de fermeture de la rue pendant 1/2, 1h, autour des sorties d'école, donc c'est très limité et d'ailleurs ils l'ont dit, le matin les commerces ne sont même pas ouverts, en plus il y a l'alternative via la rue Piers donc ce n'est pas que tout est fermé du tout, donc c'est très limité et c'est une promesse de la Commune. La Commune a décidé de le faire ainsi, ce n'était pas leur demande, c'était la proposition de la Commune de le faire ainsi et donc la seule question des parents c'est : commune, exécutez vos promesses, mettez la signalisation en place, mettez les mesures de sécurité en place. Et apparemment, la Commune promet des choses mais ne prend pas ses responsabilités et n'exécute pas ses promesses, c'est ça le vrai problème aujourd'hui.

Dhr. de voorzitter :

Dank u mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, je voulais remercier mesdames pour leur interpellation. Je suis également fort désolée d'avoir assisté à cette confrontation entre les deux personnes qui ont interpellé et le Monsieur, je trouve ça dommage puisque je pense que tous veulent la même chose en réalité. Et qu'en plus, il s'agit de la vie dans un même quartier. Donc je pense que ça vaudrait la peine d'accroître les points de dialogue pour que chacun puisse se sentir bien dans son lieu de vie ou dans le lieu de scolarité des enfants. Pour ces mamans j'en appelle à d'une part, plus de concertation dans ce quartier mais aussi de manière globale puisque nous avons déjà eu au sein de ce conseil des discussions autour d'autres écoles par rapport aussi à la sécurité. Donc je pense qu'il faut vraiment avoir une uniformisation des pratiques de manière générale aux abords des écoles, un même fonctionnement, évaluer la densité du trafic, sa dangerosité, les moyens mis en œuvre pour remédier à une plus grande sécurité de nos enfants qui forcément sont généralement à pied. Donc vraiment, j'en appelle à la même chose dans toutes les écoles de la commune. Voilà, je pense que c'est peut-être votre intérêt de nous interpellier par rapport à l'école chaussée de Merchtem, mais moi, enfin, on est quand-même soucieux aussi que les problèmes qui se vivent aujourd'hui à la chaussée de Merchtem sont peut-être les mêmes que ceux que vivent des parents dans d'autres écoles. Donc j'en appelle personnellement à vraiment une étude globale sur ce qui se fait aux abords des écoles, un respect total de la zone 30 et une signalisation visible et uniformisée. Merci.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai l'impression que ce problème de la sécurité devant l'école il ne date pas d'il y a deux ans, il date d'il y a dix ans. Je me rappelle encore les actions où l'école a demandé à la Commune entre autres des gardiens de la paix pour justement assurer la sécurité. J'ai l'impression que c'est quelque chose qui est évident, régulier, tout le temps. Ce n'est pas juste l'école c'est aussi le passage piéton sur la chaussée de Gand, je pense que c'est la première chose à mettre en place et garantir. J'entends parfois des parents se plaindre, je ne suis pas devant toutes les écoles mais que pour certaines écoles c'est possible et pour d'autres pas, je voudrais avoir un état des lieux de là où on le met en place, là où on ne le met pas en place. Parce qu'effectivement, il y a plusieurs écoles aussi dans d'autres quartiers qui revendiquent cela et qui sont dans des situations particulièrement matérielles comme dans cette école où l'étroitesse et en plus l'élan que les voitures prennent, je pense est particulièrement dangereuse.

Deuxième chose, si des panneaux de signalisation ne sont pas instaurés, si des casse-vitesse promis ne sont pas faits, parce que là ce n'est pas un casse-vitesse, c'est quelque chose qui te fait juste passer gentiment sans devoir trop freiner à l'endroit même de l'école. Donc je pense que les commerçants ne sont pas nécessairement contre le fait qu'on casse la vitesse, je pense que c'est aussi bien important pour l'école mais aussi pour l'arrivée à la chaussée de Gand, que cela se passe de façon correcte. Je voudrais demander qu'au niveau des tests qu'on peut faire : est-ce que oui ou non cette rue peut être fermée, à quel endroit elle peut être fermée pendant des heures spécifiques. Est-ce qu'on a testé cela déjà ? Est-ce qu'on a évalué ? Moi j'aimerais bien avoir ici au conseil communal les résultats statistiques et puis l'évaluation qu'en font les habitants, les commerçants et les parents de l'école.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Merci Monsieur le président.

Bonsoir à tous, malheureusement je constate une chose, c'est que vous êtes arrivés ici au conseil communal, mais en fait il y a un désaccord et je pense que ce n'est pas l'endroit approprié pour discuter puisque évidemment, comme vous le savez, nous avons un ordre du jour à respecter. Je vous propose en fait de faire une réunion en externe, ce n'est pas l'endroit. Donc la direction est aussi importante pour nous, la sécurité des enfants, ainsi que les commerçants. Je vous propose qu'on se réunisse à l'extérieur, non, en fait Monsieur Bakbak, le problème c'est que la réunion même si elle a déjà eu lieu, aujourd'hui on peut en débattre pendant des heures, vous voyez bien qu'en fait on ne risque pas d'avoir un accord et malheureusement ici on est réuni aussi pour autre chose. Donc pourquoi ne pas réessayer, de toute façon qui ne tente rien n'a rien. Je vous propose qu'on se réunisse à l'extérieur. Voilà. Je propose qu'il y ait une réunion en externe comme ça on peut continuer aussi et qu'on arrive à un consensus parce que je pense que la question n'est pas si grave que cela et qu'il y a moyen de la régler de manière correcte, merci.

M. le président :

Merci Madame Manzoor.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u.

M. le président :

Mijnheer Berckmans, nee, mijnheer Lakhroufi heeft het woord al genomen voor de groep. Ja maar nee, hij heeft het woord genomen voor de groep dus het is gebeurd, dank u.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Merci, enfin je vais pouvoir répondre à cette belle intervention, interpellation citoyenne. Alors j'aurais peut-être dû intervenir avant tout le monde comme ça j'aurais mis les points sur le i, j'aurais fait un petit rappel des faits passés puisque compromis il y a eu. Effectivement, il y a eu compromis entre les commerçants et les habitants, la direction d'école et les parents. Et le compromis visait à une fermeture des rues, je vais vous les rappeler, donc les rues, on a choisi de fermer les rues du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et de 15h30 à 16h30 tous les jours de la semaine sauf le mercredi où la fermeture de l'après-midi se passe de midi à 14h. Ce compromis existe, il a été validé par les associations des commerçants, tout le monde était d'accord, tout le monde est d'accord au jour d'aujourd'hui. Donc pas de problème, tout le monde s'énerve mais je pense qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans l'excitation. Donc moi je veux simplement préciser qu'effectivement ce sont des dispositifs qui sont difficiles à mettre en œuvre. Alors nous avons pour rappel établi, voté une

ordonnance de police qui a été prise formellement en date du 19 décembre 2016 qui établissait cet horaire de fermeture. Donc je vous dis, ces choses sont déjà définies et acceptées par tous. Alors le débat était plutôt dans le sens où il y a des choses à améliorer, il y a des choses à consolider, parce qu'effectivement, c'est nouveau et nous avons dû mettre en place un système tout-à-fait innovateur. J'ai eu une réunion avec les parents et la direction jeudi passé pour débattre des consolidations à apporter à cette rue dite des écoles, cette Schoolstraat. Je me permets de rappeler ces engagements que nous avons pris la semaine passée. La Commune confirme donc qu'il y a bien deux gardiens de la paix qui doivent être présents et effectivement nous avons remarqué que de temps en temps ils arrivaient un peu tard, de temps en temps ils partaient un peu plus tôt, de temps en temps effectivement ils laissaient passer une ou deux voitures et donc nous avons rappelé le service à ses obligations et le fonctionnaire responsable des gardiens de la paix s'est engagé à vérifier cela personnellement, que les gardiens de la paix allaient être présents à heure et à temps et allaient respecter leur mission. Ça, c'était le premier engagement pris la semaine passée.

La deuxième difficulté était les panneaux de signalisation. Je vous le rappelle, ce n'est qu'en décembre 2016 qu'on a pris la décision formelle et définitive de l'horaire de fermeture, donc nous n'avons pas la possibilité de faire des achats de panneaux dits personnalisés, dits personnalisés. Nous avons effectivement des marchés publics qui nous permettent de faire des achats de panneaux standardisés mais nous n'avons pas en 2016 des marchés qui nous permettaient de faire des achats dits personnalisés en termes de panneaux. Alors cette année nous pouvons le faire et nous en avons prévu une série notamment aux coins rue Piers - chaussée de Merchtem, Tazieaux-chaussée de Merchtem et bien sûr Bonnevie - chaussée de Merchtem.

Le troisième engagement que nous avons pris, toujours jeudi passé, est le placement d'une barrière plus solide. Effectivement, la barrière au jour d'aujourd'hui ne convient pas et nous avons prévu l'installation d'une barrière en acier au coin Bonnevie-chaussée de Merchtem. Nous pensons que cette barrière pourra résoudre une partie des problèmes rencontrés par les gardiens de la paix parce qu'effectivement de nombreux conflits sont nés entre les gardiens de la paix et des automobilistes qui voulaient forcer la barrière. Donc une barrière avec un dispositif de fermeture permettra de résoudre en grande partie les conflits.

Enfin, un autre point qui avait été mis à l'ordre du jour, ce point avait effectivement été réglé dans un premier temps, il s'agit du changement de sens de circulation de la chaussée de Merchtem entre la rue de la Perle et la rue Bonnevie. On s'est dit, on va réanalyser ce changement de sens mais toutefois il faudra que parents, école et associations des commerçants se mettent d'accord d'une façon unanime pour un changement de sens. En outre, si le service de la mobilité communale et la police évaluent négativement ce changement de sens, je pense notamment aux accès pompiers, nous ne pourrions pas envisager ce changement, je tiens à être honnête avec vous.

Enfin, il était prévu et il est prévu dans le budget 2017, un casse-vitesse à la proximité de ce plateau existant qui n'est pas vraiment un plateau et ce casse-vitesse va être mis le plus près possible de l'école bien sûr en amont du casse-vitesse et en sus, nous proposons également un indicateur de vitesse tel qu'on l'a placé notamment à l'école 6 sur le quai de Mariemont ou à la place Communale que vous connaissez peut-être.

En conclusion, nous, Commune, pensons que l'initiative citoyenne liée à la Schoolstraat était empreinte de bon sens et nécessaire. Il a fallu néanmoins composer, il est vrai, avec les caractéristiques contraignantes du quartier à savoir, une forte densité de population, beaucoup de voitures et la présence de nombreux commerces. La Commune a choisi la voie du compromis et nous mettrons tout en œuvre pour que cette expérience

unique à Bruxelles, du moins de cette ampleur, soit une réussite, je l'espère, avec votre concours. Merci de votre écoute.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Mesdames, vous avez la possibilité de répondre à la remarque.

Ah oui, pardon, j'ai Monsieur El Khannouss qui voulait intervenir évidemment puisqu'il avait été interpellé.

M. l'échevin El Khannouss :

Oui, merci Monsieur le président. Mais très rapidement parce qu'effectivement je ne comptais pas intervenir mais comme certains conseillers et un en particulier a mis les problèmes de mobilité sur le dos de l'échevin des affaires économiques et du développement économique, ce qui est assez étonnant. Mais quand on connaît la connaissance limitée dans certains domaines on est en droit de s'interroger.

Alors moi, très brièvement, je crois qu'ici ce qui est positif c'est que nous sommes tous d'accord sur une chose c'est que ce qui doit tous nous préoccuper évidemment c'est la sécurité de nos enfants aux abords de l'école mais aussi, ça a été dit par certains, nous préoccuper du développement économique de notre commune. Et j'ai pu entendre toute une série de propositions. Comme l'a rappelé mon collègue Olivier Mahy, la décision qui a été prise il y a quelques temps déjà s'est faite sur base d'un consensus. Cela n'a pas été simple, il est vrai que j'ai pu entendre aujourd'hui certains prendre aujourd'hui la défense des commerçants alors que hier ils étaient dans une position totalement différente et donc je me réjouis de ce retour au bon sens.

Ensuite, je pense que ce qu'on doit retenir, de la conclusion de mon collègue Olivier Mahy, c'est que toute décision qui doit être prise, que ce soit par rapport à la sécurité aux abords des écoles, par rapport à des questions d'une manière plus générale liées à la mobilité, mais aussi à tout autre problème qui concerne notre commune nécessite une concertation et ça c'est fondamental, c'est qu'on puisse mettre tout le monde autour de la table et ne pas tenir compte que des intérêts d'un groupe ou de l'autre ou d'un au détriment de l'autre et c'est ce que je voulais dire en concluant mon intervention, merci.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui, 30 secondes.

M. Achaoui :

30 secondes, je voudrais juste rappeler à Monsieur l'échevin El Khannouss que je ne conçois pas le développement économique d'une artère commerciale en fermant deux rues, je n'ai pas encore....

M. le président :

Monsieur El Khannouss, s'il vous plaît,

M. Achaoui :

Monsieur Jef Van Damme ne fait que demander l'application de ce qui a été discuté. J'entends aujourd'hui qu'il y a une volonté de fermer deux rues pour anéantir les commerçants, c'est une façon de voir les choses dans le développement économique. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Mesdames, vous avez la parole.

Les interpellatrices citoyennes :

Pour répondre au Monsieur qui vient de parler en dernier, pour les commerçants, on n'est pas contre, pas du tout, tout le monde a le droit de vivre, mais maintenant, je vais vous répondre à votre interpellation de là tout de suite, que vous nous disiez « oui les commerçants n'ouvrent pas à 10h ». Je suis d'accord avec vous, ils ouvrent un peu plus tôt. Mais vous dites les livraisons, mais alors on peut aussi aller se plaindre pour les livraisons parce que les camions sont parqués sur le passage pour piétons, voilà, il y a des zones de déchargement où il y a toujours des voitures, et bien ils n'ont qu'à faire intervenir la police parce que nos enfants doivent passer entre des camions et ça, c'est encore plus dangereux Monsieur. Alors, on ne va pas se plaindre de la chaussée de Merchtem parce qu'alors on va aller se plaindre de la chaussée de Gand, si c'est comme ça Monsieur, on va jouer ce jeu-là parce que moi je ne comprends pas...

Monsieur, s'il vous plaît, je ne sais si on est en train de parler de la sécurité des enfants, si on est en train de parler de juste avoir un coupe-vitesse, un dos d'âne, un panneau qui indique qu'il y a une école ou on est en train de parler de l'économie. Je me rends bien compte que l'économie c'est important mais là notre problème c'est si simple qu'il faut juste mettre un coupe-vitesse, un panneau et juste pour que ce soit fermé à l'heure de rentrée et de sortie d'école s'il vous plaît, on ne vous demande rien de plus, on n'a pas parlé de la fermeture de rue Monsieur. Avant c'était la question, maintenant on est d'accord avec Monsieur Mahy et on est bien content que Monsieur Mahy a fait la promesse et on espère que cela va arriver. On vous remercie encore, au conseil communal de nous avoir écoutées, merci et bonne soirée encore.

M. le président :

Merci Mesdames.

La question d'actualité posée par Madame Piquard (PS) concernant le braquage de sa pharmacie est transformée en interpellation pour le prochain conseil communal.
De actualiteitsvraag gesteld door Mevrouw Piquard (PS) betreffende de overval van haar apotheek wordt in interpellatie voor de volgende gemeenteraad omgevormd.

Je donne la parole à Madame Piquard. Non, un petit instant, non, s'il vous plaît, attendez, Madame Piquard, on me dit que ce n'est pas une question d'actualité, mais c'est Madame la bourgmestre qui me le dit, alors je veux, je suis correct, je lui laisse la parole pour expliquer pourquoi elle considère que ce n'est pas une question d'actualité. Parce qu'à mon avis, il s'agit d'une question de dates. Madame la bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, ce n'est pas une question d'actualité parce que les incidents auxquels vous faites référence se sont déroulés il y a plus de quinze jours. Il se fait qu'à l'occasion d'une conversation, vous en avez eu connaissance, mais vous vous imaginez que si on vient ici avec des questions d'actualité parce qu'on a remarqué « tiens, il y a un dépôt clandestin au coin de telle rue » donc je vais faire une question d'actualité sur la politique de propreté de la Commune, ça n'est pas sérieux. Et donc, à la base d'un fait qui vous a été rapporté par un commerçant, vous développez une question d'actualité qui ne concerne pas ce fait, mais qui concerne toute la politique de sécurité de la Commune, de la vidéo-surveillance, des PLP. Donc moi, je propose Madame Piquard, que votre interpellation soit développée au conseil de police, parce que c'est d'abord le conseil de police qui est directement concerné. Et également, elle peut être développée en interpellation à un prochain conseil communal, mais je pense que les premières réponses doivent venir au conseil de police.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Merci Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président.

Madame la bourgmestre, effectivement on se sert d'un fait, non pas pour inventer mais en tout cas pour constater des choses. Alors, c'est clair, la politique de sécurité vous appartient Madame la bourgmestre, et donc il est vrai que les commerçants, il n'y en a pas qu'un hélas à cet égard, m'ont dit qu'ils attendent un PLP depuis deux ans, ils attendent une caméra de surveillance promise à l'ensemble depuis deux ans.....

M. le président :

Ça, ça relève du conseil de police Madame Piquard...

Mme Piquard :

La caméra de surveillance, on a voté un budget ici Monsieur le président...

M. le président :

Mais ce n'est pas une question d'actualité ça.

Mme Piquard :

On a voté un budget conséquent ici en ce qui concerne les caméras de surveillance...

M. le président :

Mais ce n'est pas une question d'actualité Madame Piquard, ça relève du conseil de police, donc je vous conseille....

Mme Piquard :

Je sais, on me ferme souvent la parole, je vais, s'il vous plaît, je termine ma phrase.
Merci.

M. le président :

Oui terminez votre phrase...

Mme Piquard :

Je termine ma phrase, mais s'il vous plaît alors taisez-vous, autrement je ne vais pas y arriver là, il y a quand-même un souci. Bon, je termine ma phrase en vous disant que je demande fermement que cette question d'actualité soit transformée en interpellation, en première interpellation au prochain conseil communal, considérez-la déjà comme rentrée...

M. le président :

Vous la déposez comme telle, comme c'est prévu dans le règlement.

Mme Piquard :

Elle est déjà rentrée.

M. le président :

Non, c'est une question d'actualité que vous avez rentrée, donc rentrez une interpellation sur le sujet.

Mme Piquard :

Soit, eh bien d'accord. J'ose espérer qu'entre-temps la caméra, vous avez un mois pour la mettre, merci.

M. le président :

Mais je vous conseille surtout d'interpeller le conseil de police, c'est lui qui est compétent sur la chose.

Mme Piquard :

Je n'y manquerai pas, mais la bourgmestre, elle a la sécurité dans la matière aussi.

M. le président :

Merci beaucoup.

Question d'actualité posée par Monsieur De Block (PTB*PVDA) concernant un incendie dans les logements sociaux.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer De Block (PTB*PVDA) betreffende een brand in sociale woningen.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Juste avant la section réunie, je passe par le parvis, il y a un incendie dans les logements sociaux du siège en fait du Logement Molenbeekois. Ca fait je pense, en tout cas à ma connaissance...

M. le président :

Est-ce que je peux demander au public s'il vous plaît, si vous voulez parler vous pouvez le faire à l'extérieur de la salle parce que c'est dérangeant.

M. De Block :

Cela fait le troisième incident à ma connaissance en quelques années, peut-être qu'il y a plusieurs petits que je n'ai pas encore vus ou entendus, mais donc ça m'inquiète parce qu'il y a eu un incendie important je pense entre-temps il y a trois ans. On a posé déjà la question sur les mesures de sécurité d'incendie dans ces bâtiments, on avait proposé à l'époque déjà ou demandé d'instaurer des détecteurs de fumée dans les parties communes, donc les escaliers, des choses comme ça, je voudrais savoir si cela a été fait.

Est-ce que, la même question qu'il y a trois ans, est-ce que le service d'aide aux victimes a été mobilisé, est-ce que des familles devront être relogées suite à l'incendie ? Certaines familles en fait sont touchées déjà deux fois, il y a une famille qui a été touchée, leur tête qui a été blessée il y a trois ans, qui ont été traumatisés à cette occasion-là et qui ont vécu de nouveau un incendie. Donc je voudrais qu'on puisse donner l'aide et le soutien nécessaires à ces familles.

Et puis finalement, notre administrateur, observateur, dans le conseil d'administration du Logement Molenbeekois avait demandé le registre de sécurité d'incendie du Logement Molenbeekois, je pense que c'est quelque chose qui est nécessaire mais on n'a pas eu la réponse, on n'a pas en tout cas reçu de registre de la sécurité d'incendie. Je voudrais savoir si un registre comme ça, la tenue d'un registre comme ça est nécessaire et obligé par les différentes réglementations. La bourgmestre en tant que responsable de la sécurité publique est-ce qu'elle au courant de cela ? Est-ce qu'il y a eu un contrôle sur la tenue de ce genre de registre ?

Finalement, une question que j'ai posée à l'époque aussi c'est « est-ce qu'il y a des exercices incendie qui sont faits, qui sont organisés dans ce genre de bâtiments » ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour la question d'actualité.

Comme échevin du Logement je dirais que, heureusement dans cet incendie, il y a eu plus de peur que de mal. De nombreux incendies peuvent arriver quel que soit le type de propriétaire. Ici je peux vous dire qu'il y a eu un relogement des personnes qui a été effectué non pas parce que les logements étaient inhabitables ou parce qu'ils avaient été touchés eux-mêmes par l'incendie mais parce que l'incendie qui a eu lieu dans le hall et pour lequel les causes doivent encore être déterminées avait plutôt choqué des personnes qui ont

effectivement pu avoir à respirer des fumées, d'être impactées de manière assez faible mais c'est surtout parce qu'elles étaient choquées qu'un relogement a été envisagé dès le soir-même de cet incendie. Et on peut comprendre à juste titre que les personnes étaient choquées puisqu'il y a eu d'autres incendies à cet endroit-là pour d'autres raisons vraisemblablement que celles-ci. Le relogement a été assuré à l'extérieur et pas dans du logement temporaire tout simplement parce que des logements temporaires n'étaient pas disponibles malgré qu'on ait augmenté fortement le nombre de logements temporaires depuis le début de la mandature. Ce jour-là il n'y avait pas de disponibilités comme cela peut arriver à certains moments parce que d'autres réponses ont pu être données à d'autres demandes de personnes en situation plus fragile ou en perte de logement à un moment donné. Et donc, le PUIC et le SCAV habituellement font leur travail qui consiste à trouver d'autres solutions de relogement que les logements appartenant à la Commune et c'est ce qui a été fait dès le soir-même avec un relogement pour deux familles qui étaient plus choquées que d'autres en fonction de leur histoire personnelle. C'est bien comme ça que cela doit se faire.

Alors, je ne vais pas me substituer à ce que peut dire le Logement Molenbeekois, il y a la tutelle du Logement Molenbeekois qui est une tutelle régionale, je dirai et je serai complété avec un témoignage d'un représentant du Logement Molenbeekois, tant qu'il est là qu'on puisse faire en sorte qu'il puisse s'exprimer là-dessus, sans revenir sur les causes puisqu'on doit encore être prudent, une enquête est en cours. On peut dire aussi qu'il y a une série de mesures qui sont en train d'être prises depuis quelque temps au Logement Molenbeekois pour faire en sorte qu'une série de défis techniques qui n'ont pas parfois été gérés pendant de nombreuses années puissent l'être et il a des choses et des décisions conséquentes qui ont été prises en ce domaine-là.

Je vous remercie de votre attention et je vais passer la parole brièvement alors à Monsieur Eylenbosch comme président du Logement Molenbeekois.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Monsieur De Block...

Mme la Bourgmestre :

Je trouve que ce n'est pas à un conseiller communal de répondre à une interpellation de cet ordre-là.

M. le président :

Quand il y a des questions sur le CPAS, c'est le président du CPAS qui répond. D'ailleurs j'ai envoyé une question à la bourgmestre à ce sujet-là, je n'ai pas reçu de réponse donc je considère que la réponse était « oui ».

Donc, Monsieur De Block, on s'est rencontrés sur le parvis donc vous savez que j'étais présent également. Le feu a été bouté à une poussette dans le second sas du bâtiment et donc le feu a été contenu exclusivement à cet emplacement-là, à côté de l'ascenseur et à côté de la cage d'escalier. Aucun appartement n'a été touché, quelques personnes ont été victimes d'intoxication à la fumée mais les services médicaux m'ont confirmé que personne n'était descendu en-dessous de 75 au niveau de la concentration en monoxyde de carbone donc on n'a dû traiter qu'avec de l'oxygène. Et nous avons également deux ou trois personnes qui ont eu quelques petites brûlures puisqu'elles sont malheureusement, pour sortir du bâtiment, elles sont passées à côté de l'incendie et donc ce

sont principalement des brûlures qu'on qualifie du premier degré. J'ai, en fin de soirée du lundi, rencontré une partie des locataires, nous avons à ce moment-là eu la possibilité d'échanger et c'est dans ce cadre-là que des mesures ont été prises pour deux familles comme l'a dit Monsieur Majoros et les reloger. Il y en a une qui a été envoyée vers le Meininger mais qui finalement n'a pas utilisé la chambre, il y en avait deux qui ont été envoyées vers l'hôtel Phenix du côté de la chaussée de Ninove, et là il n'y en a qu'une seule qui a pris le logement, l'autre a souhaité le faire dans sa famille mais nous les avons accompagnées dans ce cadre-là et c'est nous qui avons fait les réservations et pour qu'il n'y ait aucun problème financier nous avons pris nous-mêmes en charge la nuit qui a été utilisée par la famille, c'était prévu comme ça jusqu'à l'attente de l'intervention de l'assurance. Le lendemain matin j'ai revu les deux familles qui avaient subi le plus de tracas par rapport à ça et c'est principalement leurs enfants qui ont été choqués. Vous avez fait état d'une des deux qui effectivement a été touchée lors de l'incendie de 2014 et donc là les mesures ont été prises pour directement les mettre en contact avec le service d'aide aux victimes qui s'est déplacé et encore aujourd'hui qui est venu également pour rencontrer d'autres familles à leur demande. Et hier soir, après le conseil de gestion que nous avons eu, l'ensemble du conseil de gestion a reçu les habitants du Logement qui le souhaitaient et nous avons eu une discussion constructive avec des décisions qui avaient déjà été proposées pour partie au niveau du comité de gestion suite à ce qui s'était passé et des propositions qu'ils ont faites eux-mêmes set que nous validons, nous avons directement validé à ce moment-là en parlant de 1) une sécurisation par des systèmes de caméras pour contrôler les entrées et sorties au niveau des bâtiments puisque aujourd'hui nous supposons principalement que ceux qui ont bouté le feu sont venus par l'extérieur, ce ne sont pas des personnes de l'intérieur, ça c'est une première chose. La deuxième chose c'est également le placement, comme le bâtiment vous le savez il est ancien les portes ne sont pas des portes coupe-feu au niveau des appartements, donc on placera des portes coupe-feu également au niveau des appartements. Et il y a d'autres mesures de sécurité qui seront également envisagées et qui seront mises en place dans les prochains mois par rapport à ça et par rapport au bâtiment. Il y a eu une concertation avec notre avocat, nous avons déposé plainte, je l'ai encore fait aujourd'hui. On se portera également partie civile et nous avons informé les locataires que nous les joignons à l'action en se mettant chez nous et sans que ça ne leur coûte des frais. Alors en ce qui concerne le registre de sécurité et là vous avez effectivement fait cette demande mais légalement elle n'a pas l'obligation d'être là. Vous aviez aussi posé la question de savoir par l'intermédiaire, vous avez fait état de la plate-forme Transparencia où la demande avait également été faite au niveau de la SLRB et là, nous attendons toujours l'analyse de l'autorité de tutelle puisque ce sont eux qui sont compétents à ce niveau-là. Et je tiens quand-même à vous dire aussi que, et j'ai le mail ici, la question qui a été posée par votre représentant au sein du Logement Molenbeekois, il a reçu réponse en date du 17 janvier 2017 à 13h22, le mail est en ma possession ici. Je tiens quand-même aussi à vous dire qu'en termes de présence Monsieur Staquet a été présent six fois sur onze en 2016 et zéro en 2017 au niveau des conseils d'administration auxquels il peut participer. Voilà. Je vous remercie.

M. le président :

Vous voulez encore intervenir Monsieur De Block ?

M. De Block :

Sur le registre d'incendie il n'y a pas de tenue légale mais donc les documents qui composent le registre d'incendie devraient être communiqués sur demande, c'est-à-dire les différents contrôles des pompiers, les différentes assurances, normalement ce sont des documents administratifs qui devraient être publics ou communicables.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

M. De Block :

Ça va, on posera la question d'une autre façon alors.

Question d'actualité posée par Monsieur Berckmans (GIC) concernant le projet "Football pour tous".

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Berckmans (GGB) betreffende het project "Voetbal voor iedereen".

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Est-ce que je peux demander à mes collègues, conseillers communaux de respecter un peu ceux qui ont la parole, merci. Dames en heren, burgemeester en schepenen, in de krant La Capitale van vorige zaterdag stond een artikel, "un projet de foot pour tous à Molenbeek-Saint-Jean", dit project, voetbal voor iedereen zou dus worden gedragen door een zekere Alami Saouti, voormalig trainer van de jeugd van White Star. Ik vertaal een stuk uit het artikel. Hij zou willen vermijden dat er opnieuw problemen zich voordoen zoals ze zich hebben voorgedaan bij White Star. Dus aangezien men in het artikel spreekt van sport voor iedereen in Molenbeek stel ik de vraag of de gehele gemeente hierbij betrokken is en of het gemeentebestuur bij dit project betrokken is.

Dus mijn eerste vraag « is het gemeentebestuur hierbij betrokken ? Gaat het over een samenwerking tussen gemeentebesturen en de persoon die het project draagt ? Of gaat het in zijn totaliteit om een project dat uitgaat van het gemeentebestuur ?

Tweede vraag, indien ja, welke zijn de budgetten voor dit project.

Derde vraag, indien ja, op welke wijze gaat dit juridisch geregeld worden ? Gaat dat uit van de sportdienst van de gemeente, een afzonderlijke vzw of nog iets anders ?

Vierde vraag, op welke wijze gaat dit project praktisch worden geregeld bijvoorbeeld op het vlak van trainers en beschikbare voetbalvelden.

Vijfde vraag, wanneer zal dit project effectief van start gaan ?

Zesde vraag, aangezien er in de gemeente heel wat voetbalclubs en met jeugdscholen actief zijn, drie grote, White Star, RWDM, Jeunesse Molenbeek maar dan zijn er nog veel anderen, stel ik de vraag of het niet beter is met die drie vermelden en eventueel andere geïnteresseerde clubs samen te werken en is het echt nodig om opnieuw een nieuwe structuur te creëren en dergelijke ? Dan, zevende vraag, de titel heeft het over een « football pour tous », dus mijn vraag is gaat dat effectief openstaan voor iedereen, ik bedoel daarmee, gaan een aantal categorieën geïnteresseerde die niet altijd aan de bak komen ook kunnen deelnemen aan dit project ? Ik noem bijvoorbeeld de veteranen, de meisjes en de dames en de personen met een beperking.

Je fais un petit résumé en français...

M. le président :

Nee, nee, de vertaling is gebeurd, dank u.

M. Berckmans :

Moi j'ai le droit à mes minutes. Moi, je traduis pour les citoyens.

M. le président :

C'est une question d'actualité Monsieur Berckmans. Ce n'est pas une interpellation.

M. Berckmans :

Mais j'ai le droit à mes minutes. Moi j'ai le droit de traduire pour les citoyens. Donc il y avait un article dans La Capitale 'Foot pour tous à Molenbeek ». Le porteur du projet est Monsieur Alami Saouti. Donc on parle de foot pour tous à Molenbeek, je m'imagine que les autorités communales peuvent être concernées.

Donc très brièvement mes sept questions : est-ce qu'effectivement la Commune est concernée ? Deux, si oui, quels sont les budgets ? Trois, comment ça va être réglé au niveau juridique, est-ce que ce sera une ASBL ou autre chose ? Comment ça va être réglé en pratique ? Ça va commencer quand et six, pourquoi on ne choisit pas de collaborer avec les écoles des jeunes ou les autres clubs de foot existants au lieu de créer de nouveau une nouvelle structure ? Septième question, comme on parle de foot pour tous, est-ce que ce projet sera accessible aussi à des catégories de la population qui ne sont pas servies à ce niveau-là actuellement, je parle des vétérans, des personnes handicapées, des filles, des femmes etc.... Merci, dank u.

M. le président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le président, très rapidement, rassurez-vous je vais être beaucoup plus court que l'interpellant. Merci Monsieur Berckmans pour votre question d'actualité. Effectivement, comme vous j'ai pu lire l'article qui parlait de ce projet entre guillemets, qui n'en est pas vraiment un, non, parce que ce projet en fait est simplement le fruit d'un travail qui est effectué effectivement par la personne que vous avez citée mais aussi en concertation avec le collègue et en discussion très intense avec tous les clubs que vous avez cités. Au jour d'aujourd'hui nous sommes dans simplement la proactivité c'est-à-dire que nous essayons de préparer éventuellement si jamais l'un ou l'autre club et un en particulier devait cesser ses activités avoir la capacité de récupérer tous les jeunes et qu'il n'y ait aucun jeune qui reste au bord de la route. On l'a dit à plusieurs reprises, notre priorité c'est notre jeunesse et les écoles des jeunes. Il ne s'agit pas ici d'un nouveau club ou d'une nouvelle entité mais simplement, le cas échéant si jamais l'un ou l'autre devait cesser son activité, c'est pouvoir permettre aux jeunes qui souhaitent faire du football de pouvoir bénéficier d'un encadrement je dirais efficient, sport pour tous c'est simplement parce qu'on sait tous que les clubs dits d'élite ne gardent que les meilleurs et souvent refusent les jeunes qui n'ont pas un

niveau très élevé. Donc c'est pour permettre à tous ces jeunes de pouvoir bénéficier d'un encadrement efficient comme je l'ai déjà dit.

Quant aux autres questions, il est prématuré évidemment que je vous y réponde car nous ne sommes pas encore dans cette situation-là et si ça devait être le cas, on viendra ici au conseil communal avec des réponses plus précises.

Ensuite, il n'y aura pas de traitement privilégié par rapport à cette structure, tous les clubs de la commune quels qu'ils soient seront sur un pied d'égalité en matière de soutien financier, la Commune dispose de moyens relativement limités mais peut faire appel évidemment à d'autres niveaux de pouvoir pour soutenir ces structures sportives, merci pour votre écoute.

M. le président :

Merci Monsieur l'échevin.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u voor het antwoord, merci pour la réponse.

Donc je suis un peu étonné, d'un côté vous dites que ce n'est pas un projet d'un autre côté il y a déjà eu des discussions... - est-ce que je peux terminer ? Merci - de l'autre côté il y a déjà eu des discussions avec le collègue, avec les clubs cités.

Deuxièmement, comme vous le savez très bien Monsieur l'échevin... - ça ne vous dérange pas si je vous parle Monsieur l'échevin, que vous écoutiez ? - Je partage aussi, comme vous le savez très bien, l'idée que nos enfants doivent avoir tous la possibilité de jouer au foot ou faire autre chose parce que je dis toujours, au plus il y en a sur le terrain au moins il y en a dans la rue.

Et aussi, à ce niveau je vais être très bref rassurez-vous, ma question est aussi est-ce que les catégories de personnes qui ne savent pas jouer pour le moment parce qu'il n'y a pas de clubs, comme les personnes à mobilité réduite, les filles, les femmes et les vétérans, est-ce qu'ils auront aussi l'occasion de jouer ?

Et dernièrement, désolé mais c'est un projet, ce n'est pas un projet, mais je constate qu'il y a un certain problème avec le fait que j'ai posé mes questions. Dank u.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

L'incident est clos.

Monsieur Achaoui, votre idée est peut-être creusée, vous l'avez lancée, je propose que le collègue y réfléchisse. L'incident est clos et nous commençons le conseil communal.

Ah non, s'il vous plaît, j'ai une communication avant la suite du conseil : nous devons vous informer que Monsieur Pierre Vermeulen a donné sa démission du conseil communal et donc il sera pourvu à son remplacement lors du prochain conseil au mois de mai. Il a été, c'est la troisième législature, ou la quatrième, longtemps, oui tout-à-fait, il a été échevin

aussi, échevin des finances. On a reçu cette information ce matin, c'est la raison pour laquelle on le fera au prochain conseil.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je voudrais proposer de traiter le point sur la motion au début, il y avait des gens qui se sont déplacés malheureusement le point à l'ordre du jour a tardé 1h30 avant de commencer, je voudrais proposer de commencer avec ce point-là pour que les gens qui ont pris la peine de se déplacer puissent écouter l'échange de débat. Voilà, je voudrais soumettre ça au vote.

M. le président :

Merci Monsieur De Block mais il n'y a pas beaucoup de points à l'ordre du jour et donc je propose qu'on continue le conseil annoncé. Soumettre au vote, s'il vous plaît, il n'y a pas beaucoup de points, on va aller vite, il n'y a pas beaucoup de points de grosses discussions.

**2. Enseignement francophone - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ASBL Institut Decroly.
Fransstalig basisonderwijs - Goedkeuring van de agenda van de Gemeente in de algemene vergadering van de VZGW « Institut Decroly ».**

M. le président :

Il s'agit de la désignation des représentants de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'institut Decroly, il y a donc Madame Françoise Schepmans qui n'est pas candidate à la fonction et c'est donc bien Monsieur Nader Rekik qui est proposé avec Madame Patricia Vande Maele et Madame Dina Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**3. Enseignement francophone - Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Institut Decroly.
Fransstalig onderwijs - Aanwijzing van de vertegenwoordigers van de Gemeente in de algemene vergadering van de VZGW « Institut Decroly ».**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, pardon, Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Au départ je voulais intervenir sur les trois points en même temps parce que je voulais, vous dites dans BO, dans les documents, que les candidats ont été choisis au vote secret, bulletin secret, alors qu'il y a trois MR donc je voudrais poser la question, mais apparemment ça a changé donc, donc apparemment il y a eu fi des arrangements, je n'en sais rien, moi je vois ça de l'extérieur. Vous me répondrez clairement.

Deuxième question, parce qu'il s'agit quand-même d'un institut pour élèves qui ont des déficiences, de troubles de comportement et des troubles instrumentaux, donc c'est une école spéciale. Alors je voudrais savoir par rapport à nos écoles, parce que c'est un problème, la qualité de nos écoles déjà est déplorable on l'a assez souligné et il y a un phénomène de relégation, il y a un phénomène de réorientation vers les écoles spéciales et donc moi je voudrais savoir « est-ce qu'on a une proportion ou un chiffre précis par rapport au nombre d'élèves qui chaque année sont réorientés vers cet enseignement ? » Et ça je voudrais avoir une réponse précise là-dessus, si ce n'est pas possible maintenant vous me le dites et vous me faites ça par courrier mais bon j'ai l'habitude aussi que par courrier vous n'envoyez pas les réponses, j'espère que vous pallierai à cette déficience, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin mais Monsieur Ait Jeddig, une petite précision, ce n'est pas une élection c'est une désignation, ce n'est pas la même chose.

Mme Bastin :

Je vais tout de suite vous répondre par rapport aux chiffres Monsieur, il y a exactement un dixième de la population qui fréquente l'enseignement spécialisé que ce soit Decroly ou d'autres. Le point de la sélection des candidats, l'on a mis dans les nouveaux statuts qu'il fallait absolument être en lien avec l'enseignement, c'était une des conditions pour que les candidats puissent être élus.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je proposerais en fait pour qu'on inverse, on a traité les trois points en une discussion mais qu'on adopte d'abord le point 3 avant le point 2 pour qu'il y ait une certaine logique à savoir qu'on adopte d'abord la modification des statuts et qu'ensuite on adopte le point relatif à la désignation des personnes qui vont siéger dans le conseil d'administration pour Molenbeek.

M. le président :

Ok, on peut voter pour les trois, ensemble ? Vous êtes d'accord pour faire ça ?

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voulais simplement dire, Madame Bastin, le chiffre que vous me donnez de un dixième est-ce que c'est par rapport à toutes les écoles ou nos écoles à nous à Molenbeek ? Ah, pour nos écoles précisément vous n'avez pas de réponse, pas de chiffres ? Parce que moi j'aimerais bien savoir ça vu que même dans les membres de l'ASBL, il y a la Commune de Forest, l'institut Decroly, il y a Forest, Saint-Gilles et Molenbeek, non Uccle etc..., alors qu'elle se trouve sur le territoire d'Uccle, ils ne sont pas membres. Donc moi je voudrais savoir simplement cette proportion, est-ce que par rapport à nos écoles, nous, est-ce qu'on a

plus de difficultés et plus de réorientations vers ces enseignements spéciaux ? Voilà, c'est ce que je voulais savoir.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

On peut parler de l'enseignement spécialisé si vous voulez à un moment donné concernant toutes les catégories et répondre à toutes vos questions.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Peut-on valider les trois points ensemble ? Oui, merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

4. Enseignement francophone - Confirmation de la décision du 28/09/2016 relative à la proposition de candidatures au poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'ASBL Decroly.

Franstalig onderwijs - Bevestiging van de beslissing van de 28/09/2016 betreffende de voorstel voor de betrekking van beheerder van de Raad van beheer van de VZGW Instituut Decroly.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

5. Affaires juridiques - Règlement particulier de police relatif aux incivilités dans les transports en commun - Approbation.

Juridische zaken - Bijzonder politiereglement betreffende overlast in het openbaar vervoer Goedkeuring.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**6. Recette communale - Gestion des flux financiers entre la Commune et la Région - Conclusion d'une convention bipartite - Addendum.
Gemeenteontvangerij - Beheer van de financiële stromen tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente - Sluiting van een tweepartijenovereenkomst - Addendum.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**7. Finances - Fabrique d'église Sainte-Barbe - Budget 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Begroting 2017.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**8. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Budget 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Begroting 2017.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**9. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Budget 2017.
Financiën - Kerkfabriek Verrijzenis - Begroting 2017.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**10. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Budget 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint Karel - Begroting 2017.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'ai attendu le point dix pour simplement regrouper en faisant une remarque, encore la même, on nous présente un budget 2017 avec un comparatif 2015 donc l'année dernière 2016 n'y est pas et donc pour une question de clarté, de comparaison objective, parce que l'écart par exemple un simple constat, le budget accordé pour 2017 comparé à 2015 peut paraître excessif parce qu'on considère comme référence 2015 probablement 2016 est de toute autre nature, d'autre grandeur et donc il serait peut-être intéressant à titre d'information de demander également 2016.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Monsieur Achaoui, votre remarque est effectivement pertinente. Cela dit, les églises n'ont pas encore clôturé leurs comptes, on a reçu une seule église qui a clôturé ses comptes et c'était cette semaine. Et donc malheureusement, le délai pour clôturer leurs comptes est le 30 juin, on ne peut pas leur imposer une autre date d'autant plus que, comme vous le savez, ce n'est pas spécialement des comptables professionnels qui s'occupent des églises. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.

11. Taxes communales - Redevance relative à la fourniture et au placement de signaux routiers d'interdiction de stationnement, de dispositifs de sécurisation de voirie et de dispositifs anti-stationnement.

Gemeentebelastingen - Retributie betreffende de levering en de plaatsing van verkeerstekens voor parkeerverbod, veiligheidsvoorzieningen voor wegen en anti-parkeervoorzieningen.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je voudrais d'abord faire un petit résumé du règlement taxes qui est assez long. Le résumer par ceci : il faut bien comprendre que l'esprit du présent règlement taxes est avant tout de cadrer les demandes multiples faites à l'administration. On en reçoit beaucoup. Avec ces services tarifés les demandes farfelues seront donc évacuées naturellement ainsi que les demandes qui ne correspondent pas à un réel besoin. En résumé, en fait ce règlement permet d'instaurer une certaine équité. Le demandeur d'un service paie ce service sans faire supporter le poids sur le reste de la population, ce service tarifé fait en sorte que les demandeurs feront appel à la collectivité pour un besoin réel et mesuré. Donc, c'est bien ça, on rend un service mais il doit être justifié, il sera payant et naturellement les personnes qui en ont besoin, qui en auront vraiment besoin feront appel à ce service.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais savoir parce qu'au point C vous dites que pour les fournitures et placements sur la voirie de dispositifs anti-stationnement gênants, à proximité et devant des accès carrossables, sur les trottoirs, est-ce que les prix indiqués sont, parce qu'on n'indique pas la période en fait, moi j'aimerais bien savoir est-ce que c'est le prix trimestriel, annuel ou, je ne sais pas, on met 150 € à 300 € pour une peinture, enfin voilà, pour des potelets on met 200 € ou 400 € donc moi j'aimerais bien savoir pour quelles périodes.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux questions mais la deuxième dépend évidemment de la réponse à la première : est-ce que ceci concerne également les demandes qui émanent des associations ou des particuliers, des voisins qui veulent organiser une fête de quartier, un barbecue et autres parce que je vois par exemple que les plaques d'interdiction, les plaques temporaires sont aussi, deviennent aussi payantes. Et donc si c'est le cas évidemment moi je ne suis pas favorable à ce qu'on fasse payer des associations ou des citoyens qui organisent sur la voie publique des événements je vais dire culturels, festifs, une activité où on vient sur l'espace public. Au contraire, on devrait les payer parce qu'ils nous rendent service et je pense que cette commune a besoin de cette vitalité et je trouve que même si le montant est symbolique, je trouve que c'est une erreur de réclamer aux associations, aux ASBL, on sait très bien qu'il y en a certaines qui ont des moyens et d'autres qui n'en ont pas et puis les particuliers, enfin je veux dire qu'au contraire je pense qu'il faut encourager les fêtes de quartier, les barbecues, les échanges entre voisins et aujourd'hui plus que jamais.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block. Madame Piquard était effectivement avant, je donne la parole à Madame Piquard et Monsieur De Block viendra après.

Mme Piquard :

Merci, en fait une association qui a acheté un panneau d'interdiction de stationner, ça existe, comment fait-elle pour l'installer ? Avant, il fallait adresser un mail à la police pour expliquer la durée et le moment mais ici ce n'est pas prévu et donc je vois aussi qu'il faut un PV d'assemblée générale ce qui dans une association ne tient pas nécessairement la route, voilà, je demande une réponse à ces questions.

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On votera contre, je trouve que c'est un principe dangereux de chaque fois en fait coller des redevances sur l'espace public et l'utilisation de l'espace public. Je pense qu'en fait c'est le début de la privatisation justement de l'espace public. Que ceux qui peuvent se le permettre pourront utiliser cet espace public, ceux qui ne pourront pas se le permettre seront freinés à utiliser cet espace public qui est public pour des événements, des activités et ce genre de choses. Je pense que ce sera un frein peut-être au début petit mais je pense que le principe, je pense qu'il ne faut pas le soutenir, on votera contre.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Pour la question de Monsieur Ait Jeddig, il y a deux dispositifs, des temporaires et des permanents, tout ce qui est poteaux et signalisation sont permanents, on paie ça une fois et ils sont présents, on ne doit pas payer par an, c'est permanent. Et ce sont bien sûr des prix qui sont des prix vérités mais ils ne correspondent même pas encore en plus au réel coût que cela engendre. Ça coûte cher de mettre des poteaux ou des peintures sur le sol.

Pour le règlement, ce règlement ne vise pas les événements, les associations, ce règlement ça vise d'autres, donc ce règlement ne vise pas les événements et les associations qui font des demandes par ailleurs aux Festivités et au service Événements, ils font des demandes de matériel et ça c'est un autre règlement qui s'applique. Donc je veux rassurer là-dessus.

Alors pour les panneaux disponibles, il faut savoir que quand on veut réserver un emplacement au jour d'aujourd'hui, si vous disposiez d'un panneau à vous ça ne vous coûtait rien. Qu'est-ce qu'il se passait ? Il se passait que vous pouviez réserver un emplacement sur la voie publique, en fait, pour deux semaines, gratuitement, et le renouveler plusieurs fois, à partir du moment où vous aviez le panneau. Et qu'est-ce qu'on avait comme méfait ? C'est que des gens demandaient d'une façon gratuite à l'administration de mettre en place tout un schmilblick pour simplement pas grand-chose, parfois pas de besoin, ou simplement un besoin d'avoir une place devant chez eux. Et donc, le fait de rendre payant un emplacement

et donc la pose d'un panneau par la Commune permet de gérer ce genre d'écueils et de dérapages et il me semble important de le faire, il s'agit à chaque fois de coûts. Pour moi il est important de ne pas collectiviser tous les coûts liés à par exemple des travaux, des chantiers, il s'agit de cadrer et de faire payer quand-même le demandeur d'un service particulier.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends que vous dites que ce règlement ne concerne pas les associations et les particuliers, mais alors il y a un problème dans la délibération.

M. l'échevin Mahy :

Non, je n'ai pas dit ça. Je n'ai pas dit, les particuliers. J'ai juste parlé des associations dans le cadre des événements.

M. Ikazban :

Est-ce que je peux terminer ? Je suis toujours interrompu. Dans la délibération, il est bien indiqué : « considérant les demandes régulières de fourniture et de placement routier relatif à l'interdiction de stationnement ainsi que de dispositifs de sécurité et de voirie émanant de particuliers ainsi que d'organismes privés ou publics désirant réserver des emplacements de stationnement sur la voie publique à l'occasion de mariages, fêtes, funérailles, déménagement, travaux etc. ». Donc c'est bien indiqué dans la délibération et dans le dispositif, on parle d'une redevance de 25 € par plaques par jour et on dit que sont exemptés les organismes publics etc. », mais il n'y a pas les associations ni les particuliers. Donc ça veut dire que même si vous dites ici maintenant que ça ne concerne pas ces gens-là, ce règlement en réalité permet de faire payer aux associations et aux riverains et aux habitants qui souhaitent organiser une fête de quartier, un mariage, un baptême, des funérailles etc. Pour moi, c'est donc problématique. Je ne doute pas de la bonne foi de Monsieur Mahy, mais alors il y a un problème dans votre délibération. C'est par rapport à ça que je me pose des questions. Je ne parle même pas de l'accès aux voies carrossables, je sais que c'est un problème à gérer qui n'est pas évident, en plus, les traces sont parfois tellement mal faites etc. Je ne discute pas de cet aspect-là, je discute de ce que j'ai lu dans les considérants et dans le dispositif.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Moi aussi, j'avais entendu que ça ne concernait pas les associations et les événements parce que j'étais en train de me dire que si mon association est propriétaire d'un panneau, et bien il vaudrait mieux ne plus l'installer et être exempté pour pouvoir le placer gratuitement. Alors peut-être que j'ai mal compris, mais j'aimerais bien que vous précisez.

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Il faut faire la distinction entre privé et associations. Quand vous faites un mariage, c'est une initiative privée d'un particulier. Quand vous faites une fête de quartier, c'est via une association ou une ASBL et donc ici, vous avez quelque chose de structuré. Nous, on parle de faire payer quand il s'agit d'activités privées. Tout ce qui concerne les associations de fêtes de quartiers, des ASBL, c'est autre chose. C'est un autre règlement dans ce cas-là qui prend la relève. Si vous le voulez, on peut le préciser, par souci.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On semble d'accord là-dessus, mais alors je trouve que ce que vous devriez faire, par correction, c'est dans le dispositif, d'indiquer petit A, petit B, petit C, petit D, de rajouter un petit E et là-dedans, vous rajoutez les associations privées etc. Parce que vous indiquez organisations privées ou publiques et particuliers. Vous l'indiquez, je suis désolé, je n'ai rien inventé. Donc soit vous le retirez ou vous les exemptez dans le décide comme ça au moins, des gens qui décident d'organiser une fête, d'égayer nos rues et nos quartiers, d'embellir la vie des gens, on ne va pas demander à ces gens de payer 25 € par jour. C'est épouvantable. Il y a chaque année des brasseries, des brocantes, ces gens-là, on devrait les gratifier pour tout ce qu'ils font bénévolement pour la Commune, on ne va pas leur demander 25 €.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Ici, nous avons une définition qui doit être effectivement détaillée, en fait, c'est la nature de l'événement qui doit être le porteur. Donc, je reviendrai avec une nouvelle mouture, je reprécisai le mois prochain, si vous le voulez bien.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci de nous avoir écoutés !

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Als ik heb goed begrepen, de definitieve markering op de grond die bijvoorbeeld aanwijzen van hier is een ingang van een garage, dat de eigenaar van die garage die ga moeten betalen?

Dhr. de voorzitter :

Ja, dat klopt.

Dhr. Van Damme :

Dit is toch een absurditeit. Dat is een openbare dienst verlening dat is een taak van de gemeente om die markering aan te brengen. En dat wil zeggen dat als ik een garage heb toevallig of als ik een voetganger ben en ik wil een paal plaatsen zodanig dat er wordt niet geparkeerd op mijn stoep en ik contacteer daarvoor de Gemeente dat ik daarvoor moet betalen, dat begrijp ik niet.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Non, ce n'est pas ça, c'est qu'à un moment donné, les zones sont marquées. Souvent, il faut l'appliquer pour faire respecter ces zones. Beaucoup de gens débordent sur ces zones marquées, donc des zones interdites au stationnement, et donc ça oblige les particuliers à appeler la police d'une façon régulière. Ce que nous proposons ici, c'est que nous agrémentons cette surface marquée au sol d'un poteau. En général, ces marquages sont déjà faits par défaut. Nous permettons d'agrémenter ces zones pour être totalement infaillibles.

M. le président :

Monsieur Van Damme, je crois que l'Echevin a bien compris votre remarque. Le débat reviendra au prochain conseil puisque le point est ici retiré. Monsieur Van Damme, je ne vais pas vous empêcher de donner votre avis sur la question, mais je crois que le débat au sein du conseil n'est pas vraiment utile, vous avez la possibilité de faire votre remarque directement à l'échevin en aparté par un e-mail. Le débat aura de toute façon lieu le mois prochain.

12. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 243 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

13. Propriétés communales - Stade Verbiest sis avenue De Roovere 9 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du gazon synthétique du terrain de football - PPI 2016 -2020 - Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché. Gemeentelijke eigendommen - Verbiststadion aan de De Rooverelaan 9 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Vervanging van de kunstgrasmat van het voetbalveld - Meerjarig investeringsplan 2016-2020 - Overheidsopdracht voor werken - Vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, je voudrais féliciter l'échevin des propriétés communales pour cette décision, parce que ce gazon on a vraiment bien besoin, l'ancien étant dans un état lamentable. Il date de 2001, ça fait donc 16 ans. Je voudrais donc vraiment vous féliciter par rapport à ça.

En son temps, j'avais lu un article qui parlait de certaines particules dangereuses si elles étaient inhalées et qu'elles pouvaient entraîner des maladies chroniques, voir même développer des cancers, en tout cas, il y avait des soupçons de la sorte. Je ne sais pas si vous avez des informations par rapport à ça. Dans le cahier des charges, on n'en parle pas. Il en va quand même de la santé des enfants qui font du sport sur ces terrains, et comme il y a aussi dans cette commune une utilisation intense des terrains étant donné qu'il y a de nombreux clubs, ces revêtements s'usent rapidement et donc je voudrais savoir s'il y a un risque à ce niveau-là, est-ce que vous en avez connaissance et avez-vous pris des dispositions à ce sujet ?

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le président, je ne sais pas à qui je dois m'adresser, est-ce que c'est à l'échevin des propriétés communales ou à l'échevin des sports ? Je voudrais aussi saluer l'effort de la Région puisqu'il s'agit d'un subside régional, on peut saluer cette initiative parce

que nous en avons grandement besoin. La question de Monsieur Lakhloufi est pertinente et intéressante puisque vu le montant, le dernier marché en date oscillait entre 400.000 et 450.000 €. Ici, quand on voit le montant, on est dans une gamme inférieure.

M. l'échevin El Khannouss :

On a pris un modèle soldé.

M. Achaoui :

Mais je m'en doute, vu le montant. Il aurait été difficile de donner la possibilité à une association dont le projet est louable, bien évidemment, de pouvoir évoluer au sein de notre Commune, mais vu la complexité des infrastructures que nous avons déjà longuement invoquées, avec les problèmes de répartition inéquitable etc. qui ne sont pas encore résolues, je suis heureux d'entendre qu'aujourd'hui il y a une possibilité. Mais nous n'avons pas encore de date quant à la réalisation de ce projet. Or bientôt, il y a les congés et vous allez nous dire que pendant la période de congé, ce n'est pas faisable et que ce sera probablement organisé seulement à partir d'octobre ou novembre. Vu l'investissement qui est important, il y a d'autres priorités Monsieur l'échevin, et c'est pour ça que je vous aime beaucoup, parce que vous êtes très actif à Molenbeek, il y a la question du Sippelberg qui se pose ainsi que la question des vestiaires.

M. le président :

Ne mélangez pas les dossiers, s'il vous plaît !

M. Achaoui :

Non, je ne mélange pas les dossiers. Dans ce cas, je terminai ici mon intervention.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci au premier conseiller d'avoir posé une série de questions et au deuxième d'avoir déjà répondu à une partie de ces questions. Le collège se réjouit dans son ensemble de ce projet qui avait été décidé dans le cadre du budget extraordinaire. C'est évidemment important d'avoir un nouveau terrain synthétique. On sait que la nouvelle génération de terrain ne comporte pas les mêmes risques au niveau de la santé, que ce qu'on pouvait avoir avec les autres générations de terrain. De la même manière, heureusement que quand nous construisons de nouveaux bâtiments aujourd'hui, on ne met plus d'amiante à l'intérieur de ceux-ci. Peut-être qu'il y a d'autres choses qu'on découvrira dans plusieurs années, mais à la connaissance actuelle, le terrain qui sera proposé ici, permettra d'éviter ces risques que vous évoquiez.

Tout est fait par le service des propriétés communales et le service des sports en bonne intelligence, pour faire en sorte qu'il y ait le moins d'impact possible sur les activités sportives. Bien sûr, il va falloir pendant la durée de ce remplacement, faire en sorte de ne pas avoir d'activités sportives, mais nous ferons en sorte que ça se déroule au moment où il y aura le moins d'activité sportive.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur l'Echevin n'a pas répondu quant à la faisabilité du projet en lui-même. Quand va-t-il démarrer réellement ? Je ne voudrais pas qu'on vive la même situation qu'au Sippelberg.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Nous faisons en sorte de pouvoir le réaliser à la fin de l'année sportive et avant le début de la prochaine. On fera tout pour arriver à ça.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Approbation de la deuxième modification du programme du dossier de base et du mode de financement des différentes acquisitions faites dans le cadre du contrat de quartier Petite Senne.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Goedkeuring van de tweede programmawijziging van het basisdossier en van de wijze van financiering van de verschillende aankopen gedaan in het kader van het wijkcontract Kleine Zenne.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans:

Ja, dank u Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag voor de schepen van de wijkcontracten. Ik kan jammer genoeg niet aanwezig zijn op de informatievergadering in de wijk. Kan men zeggen de grootste wijzigen, waarover het gaat?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'ai vu la délibération et le compte rendu, on parle d'une première modification, ça sous-entend qu'il y aura une deuxième. Les modifications sont de cinq ordres, il y a pas mal de modifications, comment peut-on expliquer des modifications aussi importantes ? On parle aussi d'une commission de concertation du 20 avril et j'ai entendu qu'il n'y avait pas beaucoup de participants, quel est le canal utilisé pour communiquer le plus objectivement possible par rapport à ces thématiques ?

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

Dhr. de schepen Gypers :

Effectief er is een algemene vergadering geweest en een wijkcommissie waar dat de wijzigingen uiteen gedaan zijn. Dus, de belangrijkste wijziging en dat is de vraag van mijnheer Berckmans dat de bouwmeester ons opgelegd heeft van het gedeelte links van de grote hall, de Libelco hall van die vier meter te verwijderen van de structuur. Dat is iets wat we gaan doen en daardoor een andere belangrijke wijziging dat we gaan doen in hetzelfde gebouw is dat we die zes sociale woningen vervangen door intergenerationele woningen. De reden daarvoor is dat zes sociale woningen in het midden van een groot complex, een groot geheel die daar gewoon geïsoleerd zijn dat het heel moeilijk gaat zijn om die te integreren in dat geheel en die participatief daaraan mee te laten werken.

Een intergenerationeel systeem zou zijn dus van eenoudergezinnen te associëren met ouderen waar dus ook een begeleiding komt en waar dat het participatief gedeelte in de wijk al ingebed zou zijn waardoor het geheel beter zou kunnen werken.

Een andere wijziging is dat er een conciërgerie komt, er komt eigenlijk een conciërge die zich moet bezighouden met alle gebouwen die van de gemeente zijn maar dat maakt ook uit dat die er moet zijn als er voorvallen zouden zijn zoals vandalisme en die gewoon kunnen doorgeven naar de bevoegde diensten. Die moet niet interveniëren maar die moet daar wel zijn om zo'n zaken als goede huishouder op te vangen.

Wat is er nog verandert? Betreffende de crèches, dus dit gabarit is vastgelegd en het gaat een crèche zijn van 72 kinderen en de woningen zijn iets verminderd en er zijn dus maar vier woningen die er gaan komen.

Er zijn ook belangrijke verschuivingen op financieel vlak. Er zijn er dat de operaties die geconventioneerde woningen betreft dat we die over gaan dragen aan andere operatoren van onze gemeente. U weet dat de gemeente er financieel heel slecht voorstaat en dus het is de opdracht van zoveel mogelijk gewicht over te dragen naar andere operatoren dan de gemeente zelf.

Dus, hierin is dat de maatstaf geworden dat de gemeente geen verliezen meer mag lijden en dat we het wijkcontract laten uitdraaien op de vijf % eigen middelen die voorop gesteld zijn en dat is de doelstelling en als je het financiële luik bekijkt dan doen we die operatie door alle operaties in eigen middelen over te dragen naar FRBRTC dat is het gewestelijk programma voor demografische uitbreiding dat is een input van 13.000.000 dat we kunnen gebruiken voor deze operaties te financieren. Hiermee beperken we dus de impact van dit wijkcontract financieel op de 5% eigen middelen voor de gemeente dat we voorop gesteld hebben.

Een andere zaak is dus dat we de Industriekaai waar we een gedeelde ruimte van maken dat het eigenlijk op het domein is van het Brussels Gewest dus zij gaan als operator daar moeten optreden maar wij gaan de plannen daarvoor maken omdat het een geheel vormt met ons project. Dus de opstelling van die plannen zal gedragen worden door de gemeente omdat we dan niet linken aan het wijkcontract omdat het project waarschijnlijk na het wijkcontract zal uitgevoerd worden en dat we niet dezelfde timing kunnen volgen als het wijkcontract en dat is de reden waarom dat eruit gelicht wordt.

Een ander deel dat uitgelicht is het project dat we hadden in de Bonnestraat en de Mariemontkaai dat is het gedeelte dat ook wordt overgegeven naar een ander programma en dat is voor dezelfde redenen.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank de schepen voor die uitgebreide toelichting, alleen een kleine taalkundige toelichting, u spreekt over de Industriekaai in het Frans is dat de Quai de l'Industrie maar in het Nederlands is dat de Nijverheidslaai.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

15. Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique des Grandes Villes - Marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Nouvelle estimation et affectation de la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Grootstedenbeleid - Opdracht voor werken voor de bouw van een woningenblok "Solidair wonen voor senioren" gelegen op Kempenstraat 26 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aanpassing van de raming en het bestemmen van de uitgave in de buitengewone begroting van het boekjaar 2017.

M. le président :

Il y a un nouveau texte qui est été déposé sur les tables.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Il y a une augmentation de l'estimation de 10 % parce que nous avons changé de soumissionnaire. Je voudrais savoir pourquoi le premier soumissionnaire qui proposait un prix 10 % moins élevé, pourquoi a-t-il été éliminé ?

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

Dhr. de schepen Gypers :

Het antwoord hierop is dat de prijzen neergelegd zijn en dat de firma Theret de aanbesteding heeft binnengereden. De firma Theret is nu in ontbinding dus er is een juridisch probleem gerezen, de firma heeft een faling aangevraagd en daar door hebben we de firma, op vraag van de firma zelf, haar aanbesteding terug getrokken. Dat wil zeggen dat we terug vallen op de tweede in rang. De tweede in rang van de analyse van de prijsoffertes was de firma Balcaen maar die hoger lag in prijs dan Theret. Dus de prijs dat Balcaen gaf was hoger. Wat doen wij? Wij passen de prijs aan, de raming dat goedgekeurd was door de gemeenteraad was lager dan de prijs die Balcaen dus aangeeft en dus passen wij onze raming aan om Balcaen te kunnen inschrijven als aannemer die aan de prijsofferte voldoet.

Dhr. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Gijpers.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

16. Action Sociale - Chèques-taxi à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale - Projet de convention pour l'année 2017 - Approbation.
Sociale Actie - Taxicheques met universele waarde op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Ontwerpovereenkomst voor het jaar 2017 - Goedkeuring.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

17. Action sociale - Séances de remplissage des déclarations à l'Impôt de personnes physiques 2017 - Protocole de collaboration.
Sociale Actie - Zitdagen voor het invullen van aangiften in de personenbelastingen 2017 - Samenwerkingsovereenkomst.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

18. Enseignement néerlandophone - Décision de principe pour remplacer les conseils de participations actuels 2017-2020.
Nederlandstalig Onderwijs - Principiesbeslissing tot het vervangen van de huidige schoolraden 2017-2020.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Il n'y a pas de version française disponible.

M. le président :

C'est normal, il s'agit de l'enseignement néerlandophone. Pour l'enseignement francophone, c'est la même chose, il n'y a pas de traduction en néerlandais.

M. Ait Jeddig :

Ah bon, je ne l'avais pas constaté.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

19. Enseignement néerlandophone - Règlement examen de recrutement pour la fonction de directeur d'une école fondamentale communale néerlandophone - Modification.

Nederlandstalig onderwijs - Reglement aanwervingsexamen voor het ambt van directeur van een Nederlandstalige gemeentelijke basisschool - Aanpassing.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb twee vragen.

Een, het reglement wordt veranderd maar het is me niet duidelijk op basis van het voorstel van beslissing wat er juist verandert en dus zou ik daar graag wat toelichting over hebben.

Het tweede punt is, ik veronderstel dat het examen wordt georganiseerd niet enkel om een wervingsreserve maar ook om een functie in te vullen. Kan U me zeggen welke functie er op dit moment vacant is voor directeur?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de schepen Gadaleta :

Dus het gaat over twee punten. Het eerste punt is een verandering in het decreet waardoor de kennis van de Franse taal niet meer vereist is voor het ambt van directeur.

Het tweede is op advies van het OVSG om ervoor te zorgen dat de Schepen geen voorzitter meer zou zijn van de examencommissie omdat de schepen ook het punt moet goedkeuren in de Collegezitting en daardoor een dubbele rol heeft, het was geen verplichting maar in het advies van de OVSG hebben we ook twee punten er zijn dus twee punten die verandert zijn. Het gaat over de school Paloke waar we nu een tijdelijke directie hebben omdat de vorige directie pedagogische coördinator is geworden van de scholengemeenschap en dus die functie moet inderdaad op een lange termijn ingevuld worden via een examen.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

20. Enseignement néerlandophone - Emplois vacant pour les nominations au 1.07.2017 et 1.10.2017.

Nederlandstalig Onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.7.2017 en 1.10.2017.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

21. Communication - Brussels International Guitar Festival & Competition 2017 - Intervention financière de la Commune.

Communicatie - Brussels International Guitar Festival & Competition 2017 - Financiële steun van de Gemeente.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 26 votes positifs, 7 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 26 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

22. Communication - Cérémonie des Machins du Cinéma belge - Intervention financière de la Commune.

Communicatie - Ceremonie Machins du Cinéma belge - Financiële tussenkomst van de Gemeente.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Ici, il est question d'une intervention de seulement 200 €. Le projet est intéressant, la demande a été envoyée le 21 novembre 2016 et donc je m'étonne qu'on y apporte seulement une suite aujourd'hui. Je me demande aussi pourquoi on a donné 1.000 € au point précédent et qu'ici on ne donne que 200 € ?

Dans ces deux points, on met en avant la commune de Molenbeek, on soutient ses activités et ses événements, mais moi, je me pose surtout la question du public, est-ce que dans le public on peut compter des Molenbeekois ? Est-ce que vous avez connaissance de la présence d'une population Molenbeekoise diversifiée ? Est-ce que les écoles ont été associées à ces événements ? Ma question vaut aussi pour les points 23 et 24. Ici j'ai vraiment consulté les pièces et je constate que souvent, on justifie la demande de subsides en valorisant la commune de Molenbeek par la présence du logo. Mais on ne dit pas grand-chose par rapport à la population, par rapport aux jeunes et ça, je le regrette. Ces activités sont intéressantes, mais on n'implique pas suffisamment les Molenbeekois. Ou alors je me trompe et dans ce cas-là, j'attends votre réponse.

Pour terminer, j'ai souvent demandé qu'on puisse avoir une fois pour toute un règlement clair de l'octroi des subsides, quels que soient les domaines, que ce soit le sport, la culture, la jeunesse. Depuis quatre ans de présence ici au conseil communal, nous n'avons toujours pas de règlement clair d'octroi de subsides. Franchement, je trouve que ça commence à bien faire. Je souscris à la démarche d'octroi de subsides, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, mais pour certaines demandes de subsides, il y a de nombreuses pièces justificatives et pour d'autres nous avons simplement un e-mail adressé à la bourgmestre. Ce n'est pas clair et je trouve qu'il faut absolument qu'on puisse préciser une fois pour toutes les procédures claires, non seulement d'octroi des subsides, mais aussi des justificatifs. J'aimerais bien aussi qu'on nous renseigne sur la possibilité de pouvoir avoir un contrôle de toutes les subventions qui auraient été octroyées jusqu'à présent.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter ik wil mij heel erg duidelijk aansluiten bij de tussenkomst van mevrouw Tahar en ik ben helemaal akkoord vooral met de laatste opmerking. Het is absurd dat wij nog altijd subsidies goedkeuren zonder enige duidelijke motivatie zonder enige duidelijkheid over welke criteria gebruikt werd, over welke procedure gebruikt werd, over welk reglement werd toegepast. Het bestaat voor sommige diensten wel in Molenbeek dus het kan perfect maar alleen zien we dat sommige diensten daar nog steeds geen gebruik van maken en het geeft dus de indruk dat het eigenlijk het persoonlijk potje is van de Schepen waar die na goedkeuring kan uitdelen terwijl het eigenlijk natuurlijk moet gaan over een evaluatie die tenminste is gebaseerd op een aantal objectieve criteria et donc je souscris tout à fait la remarque de ma collègue Tahar à ce sujet.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je voudrais intervenir par rapport aux subsides qui sont octroyés dans le cadre de la culture. Vous savez qu'il y a les subsides qui sont prévus dans le cadre des dépenses facultatives, qui sont des subsides déjà prévus au budget, qui sont des subsides récurrents, et qui sont donnés chaque année aux mêmes associations. En ce qui concerne les subsides culturels, il est demandé chaque année aux associations concernées de rentrer un rapport

sur leurs activités, sur leurs membres et sur leurs objectifs. C'est en fonction de ce rapport qu'un subside qui fait partie des dépenses facultatives, qui est un subside récurrent qui est octroyé chaque année aux associations sans passer par le conseil communal parce qu'il s'agit de subsides qui n'ont pas un caractère exceptionnel. À côté de ce budget facultatif, il y a un budget pour les subsides à caractère exceptionnel, à savoir des subsides qui sont donnés à des associations qui en bénéficient à l'occasion d'un projet particulier. Si vous prenez les subsides qui sont présentés ce soir, vous pouvez bien comprendre pourquoi ces subsides sont donnés. En ce qui concerne le festival international de guitare, c'est un festival qui se déroule notamment au château du Karreveld et qui met en valeur la Commune, avec une entrée gratuite au public et tous les publics sont invités à participer et à venir écouter les artistes. Ça apporte une image positive à la commune. Ensuite il y a une communication importante qui est faite, notamment auprès des académies. Le festival présente également un spectacle pour les enfants. Les enfants de nos écoles communales peuvent y participer, il y a un nombre de places limitées, c'est l'école communale numéro un qui a souhaité pouvoir assister au spectacle et participer à l'événement. La commune est valorisée dans les relais de communication et donc je pense que c'est un relais intéressant et c'est pour cela que la proposition est faite d'accorder 1.000 € de subsides.

En ce qui concerne la cérémonie des machins du cinéma, l'association a demandé ce soutien à la veille de l'organisation de cette soirée en mettant logo de la Commune. Je pense que c'est une initiative intéressante, mais nous n'avons pas eu le temps d'avoir les contacts préalables avec les organisateurs pour voir comment la Commune pouvait être associée et comment les machins du cinéma pouvaient servir plus au public Molenbeekois. C'est pour cela que le soutien se veut symbolique et plus modeste.

En ce qui concerne le club de philatélie, c'est un club très ancien qui fête ses 50 ans cette année, qui ne reçoit pas de subsides dans le cadre des subsides facultatifs récurrents qui sont octroyés chaque année aux associations et donc il nous a semblé positif de donner un subside exceptionnel de 500 € à l'occasion de cet anniversaire. Je rappelle qu'ils ont organisé une manifestation à Molenbeek en accueillant leurs membres, mais également des membres philatélistes d'autres associations, notamment en région bruxelloise.

Je pense que chaque subside a sa justification et il faut faire la distinction entre les subsides récurrents comme je l'ai dit et pour lesquelles chaque année, c'est le même rapport qui est demandé aux associations, et le subside à caractère exceptionnel tel qu'il vous est présenté ce soir au conseil communal.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Madame la bourgmestre, vous avez vraiment l'art de répondre à côté de la plaque. On fait l'éloge des activités et des événements, qui encore une fois, ne me dérangent pas du tout. J'ai commencé par dire que je n'avais aucun problème quant au soutien financier pour tout projet qui participe à valoriser l'image de la Commune. Je suis ici depuis quatre ans et j'ai demandé qu'on puisse avoir des critères objectifs et clairs. J'aimerais bien poser la question à tous les conseillers, est-ce que vous pouvez aujourd'hui ce soir me donner des objectifs clairs quant à l'octroi d'un subside ? Madame la bourgmestre, vous dites qu'il s'agit de subsides exceptionnels. À chaque conseil communal, nous devons voter des subsides qui finalement sont exceptionnels et c'est une démarche récurrente. Encore une fois, s'il vous plaît, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je demande, et je ne suis pas la

seule, des critères objectifs. Quand je vois l'email dans les dossiers, quelqu'un qui vous envoie simplement un e-mail pour vous dire : nous fêtons nos 50 ans et nous avons eu un chouette entretien téléphonique avec Madame la bourgmestre, je demande un subside. C'est le seul document que j'ai trouvé, il n'y a pas de budget ou autre et donc on donne simplement 500 € parce qu'il y a eu un chouette entretien téléphonique avec Madame la bourgmestre, parce qu'ils fêtent leurs 50 ans. Mais moi, je connais des associations qui fêtent leurs 10 ans, 20 ans, 30 ans et donc, je pense qu'on doit vraiment avoir des objectifs clairs pour éviter des malentendus, pour éviter qu'on dise que ça devienne une concurrence des subsides, de savoir qui va obtenir le plus de subsides, est-ce que c'est Madame la bourgmestre, est-ce que ça Monsieur El Khannouss qui distribue le plus de subsides etc. Je pense vraiment qu'on doit arriver ensemble à définir des critères objectifs et qu'on demande à toutes les personnes qui demandent un subside, que les dossiers complets, avec un budget détaillé et qu'ils soient joints dans BO. Je vous assure que ce n'est pas le cas de toutes les demandes. Je prends le temps d'examiner chacune des demandes, elles ne viennent pas toujours de structures qui sont basées à Molenbeek, elles ne touchent pas forcément toujours des Molenbeekois, et moi, je trouve que vu la situation financière déficitaire de la Commune, je ne dis pas qu'il ne faut pas soutenir ces structures, je dis juste que l'octroi doit être objectif, doit être justifié. J'espère qu'on va arriver finalement à un règlement des subsides très rapidement.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik ben helemaal akkoord met wat mijn collega Tahar komt te zeggen. Men kan een euro geen twee keer uitgeven. Dus wij willen niet aanvechten dat die vereniging geen recht heeft op subsidies maar misschien is er evengoed een andere vereniging die recht heeft op die subsidies en die ze niet krijgt omwille van het feit dat wij vandaag beslissen dat de subsidie naar deze vereniging gaat. Dus het zou U gewoon sieren, Mevrouw de Burgemeester, dat U na vier vijf jaar waar U niets anders doet dan de socialisten hun oude politieke cultuur te verwijten dat U zelf even de hand in uw eigen boezem steekt en een aantal objectieve criteria vastlegt ook al gaat het dan over uitzonderlijke subsidies want elke gemeenteraad opnieuw keuren wij minstens drie, vier, vijf uitzonderlijke subsidies goed en U kan mij niet meer zeggen dat dit éénmalig is. Het gaat over een structureel probleem en we zouden daar ook graag een structurele oplossing en transparantie hebben.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Tahar, vous dites que vous siégez ici depuis quatre ans, mais moi je peux vous dire que je siége dans cette assemblée depuis 1989 et je peux vous assurer qu'il a toujours été procédé de cette manière. Ce n'est pas nécessairement une justification, mais les conseillers qui ont plus d'expérience peuvent vous assurer qu'il a toujours été procédé de cette manière. Je rappelle qu'il y a un budget qui est voté, que ce budget prévoit des enveloppes pour les activités culturelles, les activités sportives, les activités jeunesse, activités internationales, que ce budget a été voté et que le collègue peut dans le cadre des

enveloppes budgétaires qui ont été votées, développer sa politique. En ce qui concerne les subsides qui sont demandés ce soir, je rappelle que ce sont des subsides qui ne sont pas récurrents, parce que les années précédentes, ces associations n'en n'ont pas bénéficié. Ce sont donc des subsides non récurrents et c'est un coup de pouce qui est donné en particulier à ces associations pour leurs manifestations.

À côté de ça, il y a des associations qui depuis des années remplissent un rapport envoyé à l'administration communale. Il y a un cadre, je l'ai dit, le nombre de membres, le nombre d'activités réalisées et donc ses subsides ne sont pas octroyés selon le bon vouloir des membres du collège, ils sont octroyés en fonction d'un canevas, en fonction des réponses qui sont apportées par les associations.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Madame la bourgmestre, en octroyant des subsides à une association, vous n'en octroyez pas à une autre. On aimerait juste que vous justifiez et pas sur base d'une petite intervention ici, mais que vous justifiez sur base structurelle pourquoi vous octroyez des subsides à une association et pas à une autre, c'est de la transparence, c'est que vous avez promis en début de législature.

M. le président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je peux vous assurer que généralement le collège essaye de rencontrer les demandes des différentes associations. Ce n'est pas en fonction de la bonne ou de la mauvaise humeur des membres du collège par rapport à une association. Vous, vous trouvez que 50 ans pour un club de philatélie, parce que vous ne vous intéressez pas aux timbres, c'est tout à fait accessoire et que si c'était un club de football, ça vous intéresserait plus, moi je pense que c'est important. Vous êtes tout à fait libres de considérer que c'est accessoire, que finalement les 50 ans de ce club de philatélie, ça n'a aucune importance. C'est la liberté de vote et si vous considérez que ce club de philatélie ne mérite pas un subside exceptionnel, on en prend acte.

M. le président :

Nous passons au vote électronique. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 26 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 26 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je voudrais expliquer la raison pour laquelle je me suis abstenu. Ce n'est pas parce que je suis contre telle ou telle association, mais c'est parce que je veux marquer le coup et dire que sans règlement, venir avec des propositions de subsides, ça pose un problème de transparence que nous avons évoquée à plusieurs reprises et comme vous ne voulez pas y donner suite, je m'abstiens pour donner un signal fort.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais répondre la même chose, on est déjà intervenu plusieurs fois sur des cas pareils où on demande comment les gens savent qu'ils peuvent demander des subsides, sur quelle base, je trouve qu'il n'y a pas de clarté là-dessus. C'est la même chose pour l'occupation précaire de certains bâtiments.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

**23. Cultures - Cercle Bruxelles Ouest Philatélie - Octroi de subsides.
Culturen - Kring Filatelie Brussel-West - Toekenning van een subsidie.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 26 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 26 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

**24. Cultures - Asbl LAb[au] - Octroi de subsides.
Culturen - V.z.w. LAb[au] - Toekenning van een subsidie.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 26 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 26 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

**25. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Belgium Plays 4 Peace ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Belgium Plays 4 Peace".**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

À la lecture du budget, si les dépenses sont bien détaillées et complétées, par contre au niveau des recettes, il y a encore des zones d'ombre, des accords qui n'ont pas encore été confirmés et pas des moindres. Or, la Commune a confirmé sa participation en octroyant 1.500 €. Je rappelle que c'est une association qui est située à Ixelles, mais bon l'initiative est très bonne parce qu'elle englobe une multitude de disciplines, ce qui est très encourageant et ça se déroule sur le territoire molenbeekois, là il n'y a pas de souci.

Par contre, je m'inquiète quant à la fiabilité des recettes. Puisque les recettes sont indispensables pour absorber les coûts et faire en sorte que ce projet puisse être réalisé, je vais demander à Monsieur l'Echevin ce qu'il en est des manquements.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le président, je voudrais simplement dire, parce que je me suis rendu à cette activité et je pense ne pas avoir été le seul, et j'ai vraiment trouvé cette activité formidable. L'organisation était exceptionnelle par sa qualité et j'ai été très impressionné pour une première édition de voir le nombre de stands et de disciplines qui étaient représentées. Je pense que s'il y a des éditions suivantes, ça va encore s'étoffer. J'étais vraiment épaté par cet événement et je tiens à remercier les personnes que j'ai rencontrées que je connais et qui font partie de l'organisation, je les connais et on ne le remercie pas assez. Donc j'ai vraiment été épaté par cet événement et j'espère qu'il y aura une prochaine édition.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le président, ce n'est pas la première édition Monsieur Lakhroufi, c'est la deuxième édition, il y en a déjà une qui s'est déroulée au stade du Heysel il y a deux ans. Le montant qui couvre l'organisation de cet événement qui est très important, qui ne s'est pas déroulé sur le territoire de Molenbeek, mais de la Ville de Bruxelles, sur le site de Tour et Taxis, et comme on l'a rappelé, il était important que Molenbeek puissent marquer le coup. Quant à l'aspect financier, il est clair que nous recevons un budget prévisionnel de la part des organisateurs et il y a effectivement une série de montants qui sont indiqués et sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Nous donnons effectivement un montant qui est relativement limité et qui correspond à une demande qui est faite par les organisateurs de

pouvoir boucler leur budget. Mais le gros du financement émane des entités fédérées, de la COCOF mais aussi de la Région bruxelloise, ainsi que de nombreux sponsors privés.

M. le président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

26. Relations internationales - Octroi d'un subside l'Institut des Filles de Marie - Séjour en Israël-Palestine.

Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan het Institut des Filles de Marie - Verblijf in Israël-Palestina.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je reviens sur la thématique au point précédent, on parlait de la notion de paix et on donnait 1.500 € et ici, alors que c'est bien le lieu de parler de paix, de voyages constructifs et d'échanges, mais là on ne donne que 500 € pour un groupe assez important et donc je m'interroge simplement quant à la volonté.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Nous avons été effectivement sollicités par les organisateurs et par une députée socialiste du Parlement bruxellois, Madame Susskind pour ne pas la citer, qui encadrent cet événement qui est très important et que nous devons soutenir évidemment. Pourquoi le montant est-il limité, parce qu'il concerne la participation de deux Molenbeekoise qui sont scolarisés dans cet établissement situé à Saint-Gilles et donc le collège a décidé de soutenir cette initiative qui s'inscrit dans une dynamique de rapprochement entre les communautés et plus particulièrement dans ce dossier qui mérite qu'on puisse le soutenir.

M. le président :

Merci Monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

27. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL Marche à suivre pour son stage atelier de Marionnettes.

Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de VZW "Marche à suivre" voor haar workshop van Marionnetten.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

28. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL Ras El Hanout pour son événement théâtral du 23 avril 2017.

Jeugddienst - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de VZW Ras El Hanout voor haar theaterevenement op 23 april 2017.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

29. Jeunesse - Subside exceptionnel - ASBL Artisans du Sud - Voyage culturel à Marseille.

Jeugddienst - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie - VZW Artisans du Sud - Culturele reis naar Marseille.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je suis bien sûr pour l'envoi des étudiants à Marseille, je trouve que c'est sans aucun doute intéressant, mais j'aurais voulu savoir comment ils ont été choisis et sélectionnés puisqu'il s'agit d'étudiants Molenbeekoïses entre 15 et 21 ans. Qui a fait la sélection etc. ?

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'avais plus ou moins la même question que ma collègue, effectivement ici il s'agit d'un voyage à Marseille. L'initiative est très intéressante et je la salue. On parle des 50 participants qui seraient inscrits à ce voyage, combien parmi ces 50 sont Molenbeekoïses ? Je vois que dans le programme du séjour à Marseille une seule journée est consacrée à une maison de jeunes, à une visite d'une maison de jeunes où il y a un échange. Le reste, c'est la visite de Marseille, ce qui est très bien en soi, mais donc sans me faire la genèse de tout le projet s'il vous plaît, pouvez-vous me dire combien de Molenbeekoïses ont été visées ? Il s'agit de 1500 €, ce n'est peut-être pas grand-chose, merci pour les informations.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je vous rappelle que dans le cadre des subsides, ce ne sont pas des projets qui sont portés par le service jeunesse, mais par des associations. Donc moi, je ne peux évidemment pas vous donner toute la genèse du projet. C'est une association qui est composée d'enseignants de l'athénée Serge Creuz qu'a décidé d'organiser en dehors des heures de cours et en dehors du programme scolaire, un échange avec des jeunes de Marseille et donc c'est avec des jeunes de l'athénée Serge Creuz. Donc ce sont 50 élèves de l'athénée Serge Creuz. Ils sont sélectionnés au niveau de l'école et de l'association. Une grande majorité du groupe est Molenbeekoïse, je n'ai pas le nombre exact, mais je sais que ça dépasse le montant qu'on peut accorder parce que comme je vous l'ai expliqué, quand il s'agit de subsidier des projets de déplacement à l'étranger, il y a une règle au niveau du subside, qui est un montant forfaitaire de 500 € au-dessus duquel est rajouté un montant de 200 € par jeune Molenbeekoïse qui participe au voyage, mais avec un montant maximal de 2.000 €. Donc si on arrive à 1.500 €, c'est qu'on est quasiment au plafond.

Sur le programme, vous dites qu'il y a une journée de rencontre avec la maison de jeunes et la visite de Marseille, mais la visite de Marseille se fait aussi avec les jeunes de Marseille. Donc la rencontre ne se limite pas à la journée dans la maison de jeunes.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

30. Jeunesse - Subside exceptionnel - Paroisse Saint-Charles Borromée - Colonie de vacances.

Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie - Paroisse Saint-Charles Borromée - Zomerkamp.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais demander où se passe cette colonie de vacances, est-ce que c'est à Cornimont ? Puisqu'on parlait que Cornimont était sous employé.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vois qu'il s'agit d'un soutien de 600 € pour des jeunes de 5 à 17 ans concernant une formation religieuse, civique, morale et culturelle. Je n'ai aucun souci bien sûr quant à cet intitulé, mais je voudrais savoir si demain, une synagogue, un temple bouddhiste, une mosquée venait à solliciter un subside de la Commune pour une formation religieuse, civique, morale et intellectuelle, est-ce que le traitement sera le même ? Encore une fois, je n'ai pas de souci, mais ça pose quand même question parce qu'on dit quand même qu'il faut séparer le religieux du politique.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai juste une petite remarque, comme on disait qu'on allait aborder tous les points et les voter en même temps, c'est par rapport à une réponse de Madame Turine, c'est par rapport au point précédent, j'ai entendu par rapport à Marseille qu'elle a dit qu'on a une règle qui dit que pour un voyage à l'étranger c'est 500 € de forfait et 200 € par jeunes qui participent, avec un plafond. Si j'entends ça, pour les filles de Marie, ça devrait 900 €, si c'est la même règle. Si ce n'est pas le cas, ça veut dire que vous n'appliquez pas la même règle.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je vais vous donner un exemple : s'il ne s'agit que de deux jeunes, il n'y a pas le forfait de 500 €. S'il n'y a que deux jeunes qui sont concernés, on ne met pas le forfait de

500 €. Quand il y a un groupe, on estime qu'il y a des dépenses supplémentaires et donc on compte un forfait minimal de 500 € et on rajoute 200 € par jeunes.

M. Ikazban :

Mais vous considérez que c'est un groupe à partir de combien ?

Mme l'échevine Turine :

Il faudrait que je demande au service Jeunesse plus précisément. Ça, c'est par rapport au service jeunesse, mais il y avait une volonté d'essayer d'arriver à quelque chose de plus harmonisé entre les services. Les services ont fait plusieurs rencontres, plusieurs réunions. Je pense qu'il faut se dire aussi, et vous le savez, vous avez été échevin Monsieur Ikazban, que les subsides au niveau communal sont bien souvent des moyens qui permettent aux associations qui n'ont pas nécessairement accès à d'autres types de subsides d'autres niveaux de pouvoir. Donc ce sont des petits subsides, je pense qu'il est important aussi de permettre aux services, pas aux échevins, d'évaluer dans un contact direct avec ces petites associations, quels types de besoins ils ont. Si on va vers un règlement qui est trop harmonisé, alors que finalement le type d'activité de deux clubs sportifs ou d'associations de jeunes ou d'activités culturelles, finalement ont des critères qui sont tout à fait spécifiques. Il y a une partie qui peut être harmonisée, mais tout ne peut pas l'être. Les services se sont rencontrés à plusieurs reprises et pour l'instant, on se retrouve un petit peu bloqué. Ils doivent encore essayer d'avancer pour harmoniser davantage.

M. Ikazban :

Je ne cherche pas la petite bête, on a approuvé tous vos points. Mais quand je vous entends, je suis d'accord avec vous, depuis le début de la législature, j'entends parler de règlement, vous dans l'opposition, vous nous parliez aussi d'un règlement, et ici vous nous dites que l'on ne peut pas tout mettre sous règlement. Je l'entends, c'est honnête de votre part, mais c'est un peu à l'opposé de ce qu'on essaye parfois de proposer. Il y a aussi effectivement parfois la liberté d'appréciation. Mais moi, ce qui me pose question, ce n'est pas le fait de donner un subside ou pas, pour moi c'est très bien, et je sais que les moyens sont limités, simplement je pensais que si on avait une règle même, si elle n'est pas dans un règlement formel, si on avait une jurisprudence, je pensais qu'elle était pareille, parce qu'au niveau des sports et de la jeunesse, il y a souvent des voyages internationaux. Et donc je trouve qu'il y a une injustice et une différence de traitement.

Mme l'échevine Turine :

Mais je vous entends et je pense qu'il faut un règlement et qu'il faut harmoniser un maximum et il faut garder des spécificités pour chaque demande de subsides. Le règlement, il existe.

Maintenant, je vais répondre si vous le voulez bien aux points qui nous concernent, ce sont des questions que vous m'avez déjà posées l'année dernière. Ça passe par la paroisse, mais ce n'est pas la paroisse qui est concernée, c'est un mouvement de jeunesse qui est attaché à la paroisse et donc effectivement une étiquette religieuse, c'est un mouvement de jeunesse qui organise son camp. Comme il est rattaché à la paroisse et qu'il a une étiquette religieuse, bien entendu dans l'intitulé ils ne vont pas nier que les activités qu'ils organisent sont imprégnées de leurs convictions religieuses, mais les activités qu'ils organisent sont tout à fait dans la même veine que ce qu'organisent les scouts, qu'ils soient catholiques, qu'ils soient musulmans ou laïques. C'est dans ce cadre-là que le projet avait déjà été accepté l'année dernière et qu'il l'est de nouveau cette année.

C'est dans les Ardennes, mais ce n'est pas à Cornimont. Par contre, il faut savoir que pendant les périodes de vacances, on a trop de demandes pour Cornimont. Cornimont est sous-utilisé en dehors des périodes de vacances, mais pendant les périodes de vacances, on a plus de demandes que de disponibilités.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je voulais intervenir d'une façon plus générale par rapport aux questions qui ont été posées parce que sur plusieurs points, des conseillers ont décidé de s'abstenir et je trouve qu'en fonction des différents points de subsides qui ont été accordés, les attitudes sont parfois paradoxales de la part de certains conseillers communaux parce que j'ai bien expliqué que d'un côté, il y avait des subsides récurrents dans le cadre d'une enveloppe budgétaire facultative et pour lesquelles il existe des critères d'attribution et oui, il y a les subsides qui vous sont présentés ce soir, que j'ai appelé subsides exceptionnels, mais qu'on pourrait appeler subsides ponctuels parce qu'ils sont destinés à des activités ponctuelles. On ne reproche qu'il n'y a pas de règlement, mais pour des activités ponctuelles, il est extrêmement difficile de faire un règlement parce qu'on ne peut pas évidemment reprendre tous les cas de figure et donc c'est laissé à l'appréciation des membres du collège, mais c'est également laissé à l'appréciation des conseillers communaux sur des projets qui vous sont présentés. Et donc moi, je pense que c'est important que cette faculté qui est donnée de soutenir de manière ponctuelle des projets, ensuite de la présenter au conseil communal, moi ça me semble important et je ne vois pas comment on pourrait le mettre dans un cadre réglementaire.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre, l'incident est clos.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

31. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2017 - ASBL Habitat & Participation.

Gemeentelijke Eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief op de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2017 - vzw Habitat & Participation.

Dhr. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Voor punt 31 heb ik de volgende korte vragen:

Eerste vraag: heeft de vzw Habitat & Participation haar maatschappelijke zetel in Molenbeek en is die ook actief in andere gemeenten?

Tweede vraag: de actualiteit van 21 mei ik veronderstel dat U ook openstaat voor een andere dan Molenbekenaars.

Derde vraag over de werking, er staat in dat ze zich o.a. bezig houdt met problemen om een geschikte woning te vinden voor een kwetsbaar publiek. Gaat het hier enkel over informatie geven aan de betrokkene of gaat de vzw ook zelf op zoek naar die gepaste woningen?

Ik wil er dus uitdrukkelijk bijzeggen dat het gewoon vragen ter informatie zijn. Ik ben ervoor om die subsidie te geven en die vzw te steunen.

Dhr. de voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci Monsieur Berckmans pour vos questions, l'association n'a pas son siège à Molenbeek. Elle a une vocation qui est bien plus grande que Molenbeek, elle a choisi de réaliser pour la première fois un salon bruxellois de l'habitat solidaire partagé à Molenbeek et c'est quand même un symbole qui est fort puisque depuis des années, elle organisait un salon à Louvain-la-Neuve et qu'elle se tourne vers une commune plus populaire comme la nôtre. Je trouve que c'est un signal extrêmement encourageant parce qu'on a besoin de liens sociaux qui se créent aussi à l'intérieur de projet d'habitat qui puisse rayonner sur les quartiers et qui permettent de créer des liens et de créer des projets et de créer de la solidarité entre les personnes. Je trouve que c'est extrêmement positif. Bien sûr que les Molenbeekois seront invités à participer et pourront d'autant plus le faire que ça se déroulera à la Maison des Cultures dans trois semaines. Il y aura bien évidemment des personnes qui viennent d'ailleurs qui pourront se rencontrer à Molenbeek pour développer de l'habitat solidaire à Molenbeek. L'association n'est pas soutenue pour l'ensemble des projets qu'elle mène, mais pour ce salon spécifique. Elle a d'autres sources de subsides, à la fois dans la promotion et dans le renseignement, mais aussi dans le montage de projets, dans les conseils très concrets, dans la sélection de futurs publics de différents projets très concrets à Molenbeek et dans d'autres communes. Mais ici, elle est vraiment subventionnée dans le cadre de ce salon qui est organisé le 21 mai et où j'espère qu'on sera nombreux pour rencontrer les faiseurs de projet, que ce soit à Molenbeek ou ailleurs.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de schepen voor de toelichting.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

32. Développement Durable - Subside pour la mise en place de la deuxième édition du festival « Résonances ».

Duurzame ontwikkeling - Subsidie voor ondersteuning van de tweede editie van het festival « Résonances ».

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

M. le président :

Alors on me demande de commencer par la motion relative au respect des droits de l'homme et du droit international dans les marchés publics. Tout le monde d'accord ? Merci.

33. Secrétariat communal - Motion déposée par les partis PTB*PVDA, PS, ECOLOGROEN, SP.A, GIC-GGB, MR-Open VLD, CDH et DEFI, pour faire respecter les droits de l'homme et le droit international dans les marchés publics. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de partijen PTB*PVDA, PS, ECOLOGROEN, SP.A, GIC-GGB, MR-Open VLD, CDH en DEFI om dooreen openbare aanbestedingen de mensenrechten en internationale recht te doen respecteren. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Madame Turine pour présenter la motion.

Mme l'échevine Turine :

Je vais commencer et puis je céderai la parole à Dirk De Block et aux autres. Il y a déjà un certain temps qu'une motion a été déposée par certains partis de l'opposition, le PTB, le PS, le SP.A et le GIC. C'était une motion au départ d'intention, de voir comment on pouvait marquer plus qu'un pas symbolique, mais en tout cas un pas dans la bonne direction en matière de marchés publics et de voir comment on pouvait exclure des entreprises qui bafouaient sciemment le droit international et notamment des entreprises qui étaient connues et reconnues pour participer d'une façon directe ou indirecte à la colonisation dans les territoires occupés. Suite à cela, nous avons mis en place un groupe de travail que j'ai eu l'honneur de présider qui a mis du temps parce qu'entre la bonne intention de départ et arriver à un texte qui tient la route au niveau juridique, il y avait pas mal de freins, et notamment le fait qu'il y a autant d'avis juridiques qu'il n'y a de juristes et qu'entre les juristes spécialisés en marchés publics et les juristes spécialisés en droit international, on a eu droit

à beaucoup d'avis différents. Il a donc fallu trouver le point de ralliement possible entre ces spécialistes des marchés publics et ses spécialistes du droit international.

Je vais laisser Monsieur De Block présenter plus en détail le concept, mais je voudrais aussi dire que si le texte part ce soir, tout n'est pas encore gagné, puisque c'est aussi une première et que nous sommes un peu les cobayes et qu'il faudra que vienne le premier marché public de la commune de Molenbeek pour voir si ça passe la rampe au niveau de la Région et puis voir comment aussi certaines entreprises vont éventuellement réagir. Il s'agit donc ici d'une première étape, il y en aura d'autres pour que ça puisse éventuellement être appliqué dans d'autres communes et je pense qu'il faudra être attentif à la Région et donc j'appelle tout le monde à être attentif au niveau régional pour voir comment soutenir ce genre d'initiative. L'avantage aussi, c'est que c'est l'ensemble des partis qui ont participé et donc c'est au-delà des clivages opposition-majorité, et en soi c'est aussi quelque chose de très intéressant à souligner.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content affectivement qu'après un travail d'un an et demi on aboutisse aujourd'hui. Ce n'est pas encore la fin du calvaire, je vois que la cavalerie est arrivée avec des chips. Effectivement en mai et en juin, la Région devra s'exprimer sur l'application du règlement et donc je compte sur les différents partis pour continuer la réflexion et la soulever à une échelle régionale. Personnellement, je trouve que c'est quelque chose qui me tient à cœur. Il y a quelques années, nous avons eu l'honneur de visiter les camps de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. On a accueilli ce groupe ici à Molenbeek. C'est quelque chose qui m'a fort touché et je pense que beaucoup de jeunes Molenbeekois et Bruxellois qui ont participé à cet événement aussi bien en allant là-bas qu'en acceptant ou en accueillant les jeunes ici, toutes ces personnes ont été touchées et veulent bouger. C'est une cause que beaucoup de gens soutiennent et ils veulent agir. Je pense que l'acte que nous allons poser aujourd'hui est un acte d'espoir et que ça montre aussi comme autorités que les autorités Molenbeekoises ne restent pas froide face à l'injustice, la violation des droits de l'homme, ni les injustices faites au droit d'un peuple. Je pense que c'est quelque chose qui va faire du bien à cette commune aussi. Barcelone, une grande ville en Europe, l'a fait la semaine passée. Je pense que Molenbeek est encore plus concrète et que le texte est juridiquement plus poussé puisqu'on va proposer des clauses et des articles concrets dans le règlement des marchés publics de la Commune.

Je vais expliquer brièvement le raisonnement pour les personnes qui n'ont pas participé. Il faut comprendre que le droit international est au-dessus de toutes les autres lois. Ça a été expliqué à travers les avis de différentes cours internationales qui jugent par exemple que la construction du mur dans le territoire occupé et illégale. Ils incitent les états à ce que ces activités illégales cessent. Le droit international et les Nations unies ont dit que les entreprises doivent respecter les droits de l'homme, il y a des principes directeurs qui ont été votés et le Conseil européen en juin 2016 a confirmé ces principes directeurs, que l'Europe aussi accepte et veut mettre en pratique. Ils demandent aux états de mettre en application, de concrétiser entre autres par les réglementations des marchés publics, ces principes.

Alors, il y a les marchés publics qui sont régis par les directives européennes et une loi belge et qui permettent d'exclure au préalable d'un marché public les firmes qui seraient

responsables d'avoir commis des fautes professionnelles graves. Il y a un avis, un arrêt de la Cour de Justice européenne qui dit qu'une faute professionnelle grave peut être causée par de la violation des droits de l'homme. Le premier ministre de l'époque l'a confirmé à une question écrite de Bert Anciaux du SP.A et donc il confirme que la violation du droit de l'homme peut être une clause pour considérer une faute professionnelle grave et donc peuvent être un faux pour exclure une firme au préalable d'un marché public. Ce premier ministre de l'époque donne la consigne aux autorités qui sont responsables des adjudications, des marchés publics d'être clairs sur ce qu'ils attendent des entreprises et de ce qu'ils entendent sous « faute professionnelle grave ». Je pense que ce que Molenbeek va faire ou compte faire ou pourrait faire aujourd'hui se doter d'un règlement de marché public qui précise exactement ce qu'elle entend sous une faute professionnelle grave et que les violations des droits de l'homme et du droit international sont bien considérées comme une faute professionnelle grave.

Alors, ce n'est pas la fin de cette motion. Il est important que des sociétés peuvent être jugées et évaluées sur les violations des droits de l'homme des firmes sœurs ou filles ou enfants d'une grande coupole qui est une multinationale et donc, c'est aussi quelque chose qui a déjà été appliqué dans certaines jurisprudences internationales.

Ce qui est important, c'est que le droit international dit que les entreprises doivent pouvoir avoir le droit de corriger l'erreur, faisant partie des trois critères qui sont décrits dans les directives européennes, c'est qu'ils doivent reconnaître l'erreur, ils doivent être transparent et collaborer à l'analyse des erreurs et ils doivent aussi dédommager les victimes.

Je pense que c'est important parce qu'il y a des demandes précises par des organisations des droits de l'homme vis-à-vis par exemple G4S pour avoir des dédommagements de victimes, d'activités où G4S était impliquée sur le territoire occupé. G4S à l'époque a été impliquée dans la surveillance des caméras, la sécurisation d'un commissariat de police en territoire occupé, occupé aussi dans la sécurisation de certaines prisons dans lesquelles sont détenus des prisonniers politiques. Il faut se rappeler qu'il y a plus de 6.500 palestiniens ou détenus dans les prisons israéliennes dont 300 enfants mineurs, dont 500 personnes qui sont détenues sans procès, c'est ça, donc juste sur base d'une décision administrative et donc cet ensemble, les articles permettent de juger effectivement et d'évaluer. Il est important aussi de signaler qu'il y a de la jurisprudence qui dit que la Commune a le droit d'évaluer, avec tous les moyens appropriés. On n'a pas besoin d'un jugement ou une condamnation de l'entreprise en question par la cour internationale ou autre. C'est important de le signaler parce que je pense que la Commune a le droit de juger sur base des faits.

Il y a eu trois amendements en tout cas il y avait un amendement sur le mot discrétionnaire. Je suis tout à fait d'accord. On peut l'enlever, ça ne change rien.

Il y a un amendement sur la directive européenne qui n'est pas d'application, mais elle a été transformée dans un article de loi belge. J'ai accepté, j'ai changé dans le texte que je vous ai envoyé. Je pense que c'est quelque chose qui peut être tout à fait raisonnable et puis de changer dans le décide que le Conseil communal décide d'inscrire dans le règlement des marchés publics les articles suivants pour être clair que c'est ça qu'on demande et qu'on décide.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur De Block, merci Monsieur le président, simplement pour dire que le Groupe d'Intérêt Communal a dès le début soutenu cette proposition. C'est une proposition qui nous semblait être quelque chose de concret. Je vous rappelle qu'à une époque qui datait d'il y a quelques semaines avant la polémique sur G4S, que vous avez mentionnée, il y avait une proposition, une motion pour reconnaître l'Etat palestinien. J'aimerais simplement préciser une chose. A l'époque, mon groupe c'était abstenu par rapport à cette motion, pas parce que nous n'étions pas favorable à une reconnaissance d'un Etat palestinien parce qu'ici nous sommes dans un conseil communal et que nous ne sommes pas aux Nations Unies. Ce n'est pas à une commune de reconnaître un état. Même si c'est symbolique la question était toujours posée. Les symboles sont importants, mais parfois les symboles sont mal utilisés. C'est ça le problème.

Ici, sur la question que vous avez évoquée, on a tout de suite été d'accord avec le principe parce que je pense que c'était une façon d'agir concrètement non seulement par rapport à la question palestinienne, mais par rapport à d'autres conflits ou d'autres entreprises qui ne respectent pas également les droits fondamentaux des personnes qui sont simplement là pour faire du fric. Je pense que c'était intéressant de pouvoir exclure ces entreprises-là de nos marchés publics. Ça, c'est plus que du symbole, c'est du concret et je pense que l'ensemble des Molenbeekoïses peuvent comprendre et peuvent souscrire.

La deuxième chose, j'espère qu'on puisse aller plus loin sur cette réflexion par rapport à nos marchés publics parce que nos marchés publics restent quand même quelque chose, un outil communal sur lequel on peut agir par rapport à plein d'autres thématiques. Notamment par rapport à la question du dumping social.

Pour nous, Groupe d'Intérêt Communal, il est difficilement acceptable que des entreprises adjudicatrices dans nos marchés publics fassent travailler ou fassent sous-traiter en partie ou la totalité du marché public qu'ils ont obtenus, à des entreprises qui elles ont leur siège social dans d'autres pays où les réglementations, les normes salariales, les normes de protections des travailleurs ne sont pas respectées, en tout cas n'ont pas les mêmes critères que nous appliquons ici. Ça, c'est une première chose. Il y a un aspect de protection du travailleur et protection également de ce qui se passe aujourd'hui au niveau des protections du travail qui sont aujourd'hui d'application en Belgique. Il y a toute cette réflexion à mener et j'espère qu'un jour parce que j'avais déjà fait une proposition de motion sur ce sujet, mais on n'a pas pu aller plus loin, j'espère qu'un jour on pourra approfondir cette réflexion-là pour pouvoir également inscrire à côté de cette clause éthique que nous sommes en train de décider, en espérant qu'elle passe la rampe de la Région, introduire également des clauses sociales et des clauses de protection environnementales le plus que possible dans nos marchés publics. Nos marchés publics sont un outil essentiel pour faire également de la politique et marquer aussi que nous avons un certain nombre de valeurs que nous estimons être importantes et un socle de valeur commun que je crois on peut partager en étant de gauche ou de droite. Je pense que là-dessus, il n'y a pas de forme de discussion à avoir, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, merci à mes collègues qui ont pris la parole précédemment. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Mes chers collègues, je pense qu'on est ce soir à nouveau réuni pour une décision importante et qui n'est pas que de l'ordre du symbolique, effectivement vous avez été plusieurs à nous le rappeler, mais je pense que par rapport à ce conflit et encore quand je dis conflit, ce n'est plus un conflit, c'est beaucoup plus grave que ça, même les gestes symboliques sont importants. Je pense qu'il ne faut pas rejeter. Les gestes symboliques sont importants, les gestes qui vont beaucoup plus loin comme celui-ci et puis voilà comme vous l'avez dit, espérons que ceci va appeler d'autres gestes, d'autres prises de position.

D'emblée, je voudrais remercier tout le monde parce que ce qui est important finalement dans ce conseil communal, c'est que au-delà des clivages, au-delà des appartenances, on a réussi à se mettre d'accord sur un certain nombre de choses et ce n'est pas la première fois. Donc je vous dis aujourd'hui, ce soir, on est devant un moment important, un moment historique, on dit très souvent celui qui a marché sur la lune, il a dit un petit pas pour l'homme un grand pas pour l'humanité, moi j'ai presque envie de dire, toute proportion gardée, ici on est devant peut-être ce que certains vont considérer comme un petit geste de Molenbeek du conseil communal de Molenbeek dans son ensemble mais certainement un grand pas pour la paix et pour la Palestine. En tout cas je l'espère, nous l'espérons tous et toutes parce que le but c'est qu'il y ait l'effet démultiplicateur.

Je voudrais remercier le sérieux du travail qui a été accompli. Effectivement, on est parti d'une motion, de plusieurs motions en réalité, il y a une chronologie et puis on a décidé ensemble de manière raisonnable de faire un groupe de travail et je voulais remercier l'échevine Turine qui l'a présidée sérieusement. Pendant mon absence, je devais remercier Farida de m'avoir remplacé quand je n'ai pas pu y être, un travail sérieux, les experts aussi, il y a des experts qui ont contribué fortement et puis voilà, tous les autres qui y ont participé de manière importante.

Là déjà on lance un message important. J'aime bien ce qu'a dit mon collègue on n'est pas devant, par rapport à ce drame Palestinien, on n'est pas devant un clivage qui doit être un clivage gauche-droite, un clivage gentil-méchant. La preuve, c'est que Molenbeek-Saint-Jean a toujours eu historiquement une attention particulière attachée à une volonté de dialogue entre les personnes et l'histoire de la Palestine ne date pas d'hier.

J'y vais rapidement puisque la motion vous l'avez déjà détaillée, on ne va pas rentrer dans les détails, mais en 2001, on a évoqué ici la Commune qui a adhéré à un collectif de cent communes et qui a décidé d'accueillir en 2001 déjà des enfants Palestiniens pendant les vacances et qui étaient reçus avec des Molenbeekois, qui allaient à Cornimont. On l'a soulevé et Molenbeek l'a fait. Si on avait démultiplié le mouvement certainement ça aurait eu un poids supplémentaire.

En 2009, pour ceux qui s'en souviennent, moi j'étais encore échevin des sports, on a organisé un grand match de football « un but pour la paix » avec la présence de l'équipe nationale de Palestine. Ce n'était pas un match contre Israël, c'était un match pour la paix, un match ou pendant 90 minutes les projecteurs étaient sur la Palestine avec l'équipe locale, à l'époque le FC Brussels jouait.

On a organisé en plein drame à Gaza les 24 heures pour la paix en Palestine à la Maison des Cultures et ils avaient des gens de toute la communauté qui sont venus discuter pendant 24 heures. C'est ici à Molenbeek que nous l'avons fait, que nous l'avons organisé. Ceux qui ne le savent pas, mais la police de la zone a participé à la formation de policiers

palestiniens qui sont également venu ici. Il y a eu un échange, c'est aussi quelque chose d'extrêmement intéressant à soulever.

Puis le 26 novembre 2014, on a adopté ici une motion importante de reconnaissance de la Palestine qu'on pouvait considérer comme symbolique, mais une symbolique quand même importante et déjà ce jour-là, ce soit là on a décidé quasi unanimement de la soutenir, même si on savait que ce n'est pas ça qui allait amener demain la reconnaissance et la paix en Palestine, mais c'était un geste fort.

Puis en juin 2015, cette motion que nous avons présentée ensemble ici par rapport à G4S qui a réagi, Madame Turine ne l'as pas dit, mais c'est important, G4S a réagi avant quand ils ont appris qu'on faisait quelque chose avec je pense même une lettre de 4 ou 5 pages, mais ils ont aussi réagi après, il y a eu une réaction après par rapport à une gêne par rapport à leur présence dans les territoires occupés. Je ne dis pas que c'est grâce à Molenbeek, mais je veux dire que ce sont des petits gestes qui peuvent... ceux qui pensent que c'est inutile, détrompez-vous !

Je me souviens, il y a quelques années, Molenbeek qui est représentée à l'assemblée générale de Dexia, je me souviens qu'un jour j'ai été pour poser la question par rapport au financement dans les investissements dans les colonies. On a dû avoir des réponses par rapport à ça.

Puis, plus récemment ici parce que voilà, que ce soit l'ancienne majorité ou la nouvelle, vous aussi le mois passé vous êtes venus proposer d'adhérer à un réseau de solidarité des communes, en solidarité avec les communes palestiniennes. Ça c'est formidable et puis là tout de suite vous soutenez un subside de jeunes pour un voyage en Israël-Palestine pour favoriser le dialogue. Je pense que c'est important de le dire, on est dans une dynamique qui est une dynamique générale. Chaque fois qu'on peut poser un pas positif pour la paix, pour l'avenir, nous le faisons, nous l'organisons et ce que je trouve ici formidable, c'est que je pense qu'on est au-delà du symbolique, même si je suis d'accord avec Sarah Turine, je pense qu'on est encore loin de gagner des combats parce qu'il y aura encore des ennuis mais voilà on va provoquer peut-être quelque chose, on va provoquer un débat, une discussion et des réactions et puis voilà, on pourra dire qu'on aura contribué au-delà de nos clivages et de nos appartenances, au-delà de nos histoires à quelque chose qui va peut-être un jour permettre de retrouver un plan de paix qui n'existe plus aujourd'hui, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie de me donner la parole dans ce conseil parce que pour ma part, je ne remercie pas Madame Sarah Turine et tous les partis ici présents, pour ne pas m'avoir convié à ce groupe de travail et je trouve ça grave.

La cause Palestinienne est une cause grave, c'est un peuple opprimé et qui est face à un oppresseur malheureusement appuyé par de nombreux pays occidentaux. Israël c'est un iceberg. Il s'agit d'un affrontement qui concerne le monde entier. Il n'y a pas ici de clivage gauche-droite bien entendu, mais il y a un clivage oppresseur opprimé.

Je ne le comprends pas, cette participation ici présente, qui ne convie pas un parti Islam qui est ô combien concerné par la cause palestinienne parce qu'il s'agit effectivement d'un peuple opprimé, musulman en majorité et qu'on opprime et qu'une civilisation qui se dit civilisation opprime ce peuple.

Pour ma part, je dis je ne remercie pas parce qu'on ne considère pas, on ne respecte pas l'expression du suffrage universel de nos citoyens qui ont été élire à un membre pour les représenter. Pourquoi ? Parce qu'ils ont constaté des défauts et des manquements dans vos initiatives et dans votre décision et c'est pour cela que je suis présent ici, pour vous rappeler cela. Quand on ne peut pas se prétendre appliquer la justice en Palestine et puis ne pas l'appliquer chez soi avec un nombre de citoyens, qu'on met sous bannière radicale, qu'on essaie de condamner, qu'on élimine et qu'on empêche de s'exprimer dans des groupes.

Bien sûr, la motion qui est présentée ici, a peut-être un sens, mais elle est très limitée. Si moi je regarde dans les décisions, je regarde dans les décisions, je vois le point 1.2 : le jugement des activités qui violent les droits de l'homme et ou le droit international se fait sur base des verdicts des instances judiciaires, nationales et internationales dont les tribunaux et les cours belges, la cour de justice de l'Union européenne, la cour internationale de justice et la cour pénale internationale. Donc, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on est subordonné à ces verdicts et à ces arrêts. Donc, la Commune ne se mouille pas. Elle a des marchés, donc elle doit elle-même en tant qu'adjudicataire choisir des soumissionnaires. C'est elle, elle a le choix d'exclure tel ou tel qui ne respecte pas les droits de l'homme ou que ce soit dans n'importe quel endroit ici sur terre et pas uniquement en Palestine, bien que la Palestine me tient à cœur et j'espère qu'un jour on parviendra à résoudre ce conflit, pour ma part non pas une solution à deux Etats, mais un Etat avec deux peuples qui vivent côte à côte ensemble et avec le choix libre de leurs représentants.

Je trouve que cette motion est plus du tape à l'œil. Elle est quelque part un peu démagogique. Je ne le souhaite pas. Je souhaite qu'il y ait bien sûr une volonté de chacun avec du cœur et un grand cœur pour écrire et présenter cette motion, mais moi, je soupçonne qu'il y a de la récupération parce que je viens de dire que la cause Palestinienne est une cause très grave. On ne peut pas se permettre de faire du racolage électoral. Voilà, c'est ce que j'avais à dire. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Si nous partons d'un bon sentiment pour cette motion d'autant plus que nous avons participé au projet, je tiens à signaler que la récupération et l'instrumentalisation me dérangent fortement et entendre les différents commentaires que je ne me rapproche plus du titre « faire respecter les droits de l'homme et le droit international dans les marchés publics » puisqu'on parle surtout d'un pays bien précis.

Je pense qu'il y a des problèmes dans énormément de pays. C'était juste quelques petites remarques que je voulais faire. De notre côté, chacun de notre parti votera en son âme et conscience.

M. le président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je ne vais pas du tout parler du fond de la motion parce que je pense qu'il n'y a pas beaucoup de discussion à avoir par rapport à ça. C'est une motion tout à fait intéressante qui a été déposée.

Je voudrais tout de même faire part, puisque Monsieur De Block a énormément parlé de principes, et bien d'un certain principe où j'ai trouvé qu'il n'était pas respecté. A 8h30 ce matin, à Vivacité, j'ai entendu que la motion allait être votée ce soir. Là, je dois vous avouer que je me suis sentie interloquée, si pas plus, en me disant qu'il y avait quelque part une contrainte, que nous n'avions plus la liberté de choix de cette motion ce soir, que ça soit passé, je suppose, et Monsieur De Block a pris la parole d'ailleurs et a épinglé la société de sécurité G4S, mais donc j'ai eu l'impression que quelque part on forçait à travers ça, la presse étant bien sûr très contente de pouvoir avoir des scoops. On sait quel est son poids et quel est la manipulation actuelle de la presse dans toute une série de secteurs, mais donc j'ai vraiment été très dérangée par le fait que ça ait déjà été annoncé. Je me dis que, bien sûr, je ne souhaite pas du tout qu'on vote contre, loin de là, mais je me dis qu'il pourrait y avoir des amendements, des changements, qu'on pourrait reporter cette motion, enfin toutes sortes de choses auraient pu être décidées ce soir et je trouve que c'est un précédent. Je ne voudrais pas du tout que la presse nous manipule que par les interventions de l'un ou de l'autre qui veut se mettre en valeur, on ait cette pression qui fait que nous nous sentions obligés d'aller dans le sens. La pensée unique, je suis totalement contre, j'espère qu'elle ne règne pas encore chez nous, mais vraiment je réfute tout à fait cette attitude et je suis au niveau des principes extrêmement outrée, c'est peut être un mot fort, mais je vais dans ce sens-là.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je voulais tout simplement parler quelques secondes au nom du groupe CDH et signaler qu'au niveau du CDH local en tout cas, on soutient cette motion, on la trouve très importante, on est pour la paix en Palestine, on est pour la création des deux Etats qui peuvent vivre ensemble et on soutient ce genre de choses, mais on essaiera de se faire le relais au niveau régional, comme c'est en fonction de ce qui sera possible.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijn collega's hebben al veel gezegd en ik ga niet alles herhalen, dat heeft weinig zin. Ik wil wel de klemtoon leggen op een paar punten.

Het eerste punt is natuurlijk vinden wij de Palestijnse zaak een heel belangrijke zaak waar we met de SPA altijd zeer duidelijk hebben geïjverd. Alleen vind ik het ook wel belangrijk om hier de aandacht te leggen op het feit dat het gaat over een beslissing over een motie die veel ruimer is dan alleen dat weliswaar heel belangrijk probleem maar dat dit ook wel de kracht is geweest van deze werkgroep om het onderwerp dat hier voorligt om dat uit te breiden en eigenlijk het volledig internationaal recht te proberen bevatten omdat ik denk dat het alleen maar sterker maakt als we het niet beperken tot één conflict, weliswaar een heel fundamenteel en belangrijk conflict, maar dat we het ook hebben over een hele boel andere conflicten en de mogelijkheid om firma's die daarin actief zijn om die ook uit te sluiten. Dus ik denk dat het een heel belangrijke meerwaarde is geweest van de werkgroep die ik dan ook nog eens expliciet wil bedanken ook mensen die hier vanavond niet aanwezig zijn maar die achter de schermen heel veel werk verzet hebben en die ook eigenlijk en dat is het tweede punt dat ik wil aankaarten berekend werk verricht hebben op het vlak van eigenlijk toekomstige wetgeving. Ik denk dat dit een voorbeeld kan zijn dat zal kunnen gekopieerd worden in heel veel andere gemeenteraden maar ook op regionaal en nationaal niveau. Ik denk dat dit niet zo maar een zoveelste motie is die wij goedkeuren maar weliswaar iets dat een trend kan zetten naar de toekomst toe en ik zal zelfs als parlementslid deze motie voorstellen, ook indienen in het Brussels parlement om daar ook te proberen dezelfde unanimiteit en dezelfde principes te gaan verdedigen.

Ik engageer mij hier vanavond ook om niet alleen namens de SPA en met de SPA dit goed te keuren maar ook om deze zelfde principes te gaan verdedigen op Gewest niveau en ik denk dat ik een aantal collega's heb die mij daarin gaan steunen en ik ben daar ook blij om.

Het laatste punt waarover ik het wil hebben sluit een beetje aan bij wat mevrouw Bastin zegt. Ik betreur heel erg het feit dat dit eigenlijk een werk was van verschillende partijen. Dirk heeft als eerste het initiatief genomen maar dit resultaat dat hier vandaag op tafel ligt had nooit alleen bereikt kunnen worden als een enkele partij dit had getrokken. Niet alleen omwille van het feit dat jullie waarschijnlijk met de grote meerderheid dat zullen goedkeuren vanavond maar vooral omwille van het feit dat er heel veel expertise van andere mensen ook is binnengebracht in deze beslissing. Ik vind het dan ook heel jammer dat er een zeer eenzijdige communicatie is gebeurd die bovendien inderdaad zoals mevrouw Bastin zegt gebeurd is vooraleer de beslissing genomen is in deze gemeenteraad. Ik vind het een heel jammere afloop van een zeer goed, een zeer sterk project en ik had eigenlijk denk ik de PTB en Dirk ook gesierd als dit met alle mensen die het hadden gedragen was gecommuniceerd en dat had ook eigenlijk de communicatie en de inhoud van wat hier vandaag wordt goedgekeurd nog kunnen versterken. Het is jammer dat dit een gemiste kans is maar we zullen dit met de SPA natuurlijk met veel plezier en veel enthousiasme blijven uitdragen en ook goedkeuren vanavond.

Dhr. de voorzitter :

Dank U mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

Dhr. Rahali :

Ik ga hier een getuigenis binnen brengen wat betreft dit mooie volk, de Palestijnen.

Ik had in het kader van mijn vroeger werk op TV Brussel een paar jaar geleden de gelegenheid om in de vergaderclub te zijn en het was indrukwekkend.

Je vais juste apporter un petit témoignage par rapport à tout ce qui s'est dit ici, ce soir. Effectivement, je suis très satisfait et content que nous puissions voter cette motion favorablement. C'est très important et ce n'est pas du tout symbolique.

J'ai eu l'occasion, dans le cadre de mon ancien engagement chez TV Brussel à l'époque, d'être témoin dans la bande de Gaza pendant les bombardements et je vous assure que ce que je retiens de ce peuple, c'est un peuple extraordinaire. Malgré qu'ils aient tout perdu, ils ont gardé leur honneur. Ça c'est vraiment très important.

Je salue bien sûr le travail de tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin par rapport à cela et je suis très satisfait et je dirais tout simplement merci à vous tous.

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, je serai brève. Puisque la plupart de ce que je voulais dire a été dit, on voulait vraiment saluer le caractère collectif de ce travail qui a abouti à cette motion qui est faite de compromis, mais aussi d'un travail qualitatif comme l'a dit Madame Turine. Les experts qui ont dû se pencher, se positionner et donc nous donner la juste réglementation, jusqu'où on peut aller, les limites que nous avons en tant que commune.

Nous saluons le caractère concret que pourra avoir cette motion au niveau de la Commune, au niveau des marchés publics que nous allons prendre dans le futur. Nous verrons un peu comment cela se passe au niveau des marchés publics futurs et j'entends avec enthousiasme les propos notamment de Monsieur Van Damme qui se propose de relayer ces préoccupations au niveau régional et je ne doute pas aussi que l'ensemble des partis politiques qui ont travaillé sur cette question au niveau communal auront également cette ambition au-delà des clivages majorité-opposition pour aboutir à quelque chose qui pourra effectivement être mis en œuvre au sein des entités supérieures, aussi que les autres conseillers communaux des autres communes se saisiront de cette motion pour la déposer dans leur conseils communaux et que ça face boule de neige, merci.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je ne vais pas être longue non plus.

Je suis d'accord avec Monsieur Van Damme que malheureusement Monsieur De Block, vous n'auriez pas dû communiquer à Vivacité. C'est dommage parce que je trouve que ça a un peu court-circuité, mais voilà chacun ses responsabilités.

Une autre chose que je voudrais dire, en voyant le texte, on n'imagine pas que ceci va se limiter aux problèmes palestiniens. Je vais vous proposer d'élargir un petit peu, vous connaissez le problème qu'il y a eu au Rana Plaza, où il y a 1.128 morts je crois, d'un effondrement d'un atelier de couture au Bangladesh, je pense que le texte qui est là devrait

s'élargir à d'autres situations où par exemple, il y avait un moratoire de cinq ans au Bangladesh pour ce genre de fabrication, on est à quatre ans et ce n'est toujours pas réglé. Il n'y a que 50% des entreprises qui ont été concernées et donc ça veut dire que dans un an, le moratoire s'arrête, que le problème va continuer et qu'il y aura toujours des fabrications de vêtements pour des grandes marques que nous portons probablement tous et donc des vêtements de travail aussi et donc les marchés publics pourraient être concernés aussi. Donc je vous proposerai d'élargir le problème à d'autres et pas seulement au problème palestinien dont on a beaucoup parlé. Je suis d'accord qu'il y a des choses à régler.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Très brièvement également parce que je pense que nous avons discuté largement de cette proposition de motion, motion qui j'espère sera votée sans aucune pression à l'unanimité ou à la majorité simplement parce qu'effectivement cette motion on l'a dit, on l'a répété, a une valeur symbolique. Le questionnement de se dire qu'il faille une motion pour rappeler simplement le respect du droit international. C'est quand même triste qu'on doive investir dans autant de réflexions, de travail pour se dire qu'à un moment donné, on demande simplement le respect du droit international, ça devrait tellement couler de source, ça ne devrait pas nous occuper autant. Alors, que ce soit pour le dossier palestinien parce qu'effectivement c'est de là que la réflexion a démarré, je rejoins Madame Evraud et d'autres qui l'ont certainement dit effectivement, le respect du droit international ne s'applique pas uniquement dans cette région du monde. Nous savons que des pays pour pas le citer l'Arabie Saoudite et d'autres, aujourd'hui manquent gravement et violent aussi le droit international et donc je sais que cette motion ...

Ce que je veux simplement dire ici, c'est que quand chacun va faire ce vote en âme et conscience, qu'il garde simplement dans son esprit que c'est une motion symbolique, mais qui a une visée large. Quand on lit la motion de manière attentive, elle ne se limite pas uniquement à la question palestinienne. L'intitulé concerne le respect du droit international dans le marché public. J'ose espérer que demain, si une entreprise devait investir dans un pays quelconque qui ne respecte pas le droit international, que nous aurions exactement le même engouement et la même préoccupation. Je ne voudrais pas qu'il y ait une hiérarchisation des situations. Je ne voudrais pas qu'on fasse une concurrence des victimes et qu'on soit dans l'émotion et dans l'exigence du respect des droits quand il s'agit de la cause palestinienne. Et oh combien c'est important d'exiger, mais je voudrais qu'il y a le même engouement quand il s'agit de violation faite sur des femmes en Arabie-Saoudite ou ailleurs. J'espère vraiment parce que nous avons fait un travail formidable. J'ai participé à deux ou trois réunions ou pour une première fois, je n'ai pas senti que nous étions des partis différents. Autour de la table, je trouve que chacun y a mis du sien, nous avons travaillé dans une bonne ambiance avec des experts à chaque fois et donc j'invite tous les conseillers à faire de même sur d'autres dossiers et pour ne pas être très longue, je terminerai simplement par vous dire que dans votre choix, faites le vraiment en cette visée large pour toutes les situations, merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Toutes les personnes qui souhaitaient prendre la parole ont pris la parole et donc je vais donner la parole à Madame Turine qui voulait ajouter une précision par rapport à la composition du groupe de travail, je crois.

Madame Turine je vous donne la parole.

Mme l'échevine Turine :

C'est surtout pour dire que, c'est vrai que la proposition, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, mais donc Monsieur Lakhroufi l'a rappelé, il était venu lui avec une motion par rapport à d'autres aspects notamment sociaux, mais également les aspects environnementaux et qu'on avait dit à l'époque qu'une fois qu'on avait abouti à cette motion-ci sur la question du droit international qui était la plus compliquée à intégrer dans les marchés publics, le groupe de travail pouvait encore se réunir pour aller plus loin et notamment pour répondre à des préoccupations comme celle soulevée par Madame Evraud, surtout la question du droit social et environnemental des entreprises et donc la proposition est celle-là, que le groupe de travail puisse continuer pour aller un pas plus loin et dans ce cadre-là, dire que la Région sera d'un plus grand soutien parce que l'administration régionale avait elle-même proposé de nous aider à voir comment intégrer ces aspects-là, contrairement à la question du droit international où ils étaient beaucoup plus frileux sur la question du droit social et environnemental. La responsabilité sociale et environnementale, nous serons d'un soutien et donc on pourra sans doute avancer plus vite. Et de dire, de rassurer Madame Evraud sur le fait qu'effectivement, c'était bien l'intention, même si c'est parti du conflit palestinien comme l'a rappelé Madame Tahar, l'intention de la motion était bien de sortir de l'aspect territorial pour pouvoir englober le droit international de manière générale et donc la seule contrainte, c'est que nous, en tant que commune, nous ne sommes pas juge et que donc c'est évidemment basé sur des verdicts qui viennent de différentes instances.

M. le président :

Merci Madame Turine.

On va passer au vote, je peux demander à tous les conseillers communaux de rejoindre leur place ? On démarre le vote, tout le monde s'inscrit et vote.

Tout le monde a voté ? Oui.

Monsieur Chakir, il faut recommencer, ça n'a pas fonctionné ?

Ok, on recommence s'il vous plaît. On annule le premier vote. On recommence.

Tout le monde a voté ?

Donc nous avons 32 votants, 29 votes positifs, 1 vote négatif et 2 abstentions.

Est-ce qu'on peut montrer le résultat du vote ?

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je me suis abstenu et je tiens à vous dire pourquoi je me suis abstenu si vous le permettez. Tout simplement parce que ça n'a rien à voir avec le conflit qui existe au Moyen-Orient. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut trouver une solution, mais par contre essayer d'intervenir dans les marchés publics avec la législation qui dépend de la législation européenne, je souhaite bonne chance et je suis convaincu que la première fois

que vous allez essayer de mettre ça en évidence ou en action dans un marché public, si il y a une société qui n'est pas d'accord avec la façon dont vous avez attribué parce qu'elle a été exclue de ce marché de cette façon-là, un recours devant un tribunal va directement battre en brèche ce que vous avez proposé comme motion ici. Donc moi, personnellement, et comme on a pas mal de marchés publics aujourd'hui au niveau du Logement Molenbeekois, où je suis et dans d'autres instances, je peux vous dire que le nombre de refus que nous avons déjà eu pour parfois des brouilles, eh bien voilà. Je suis d'accord, il faut essayer mais personnellement, je considère que ça, c'est un coup dans l'eau, merci. Ça ne relève pas de nous, ça relève de l'organisation européenne et vous savez aussi bien que moi le temps qu'ils vont mettre pour changer une législation.

M. De Block :

C'est une goutte dans l'océan.

M. le président :

Oui, j'aime bien nager.

Monsieur Ikazban, vous vouliez intervenir et je vous donne la parole.

M. Ikazban :

Je voulais vous demander, parce qu'il y a un règlement qui nous interdit de prendre des photos et je voulais vous demander la permission de prendre en photo l'écran, mais il a déjà disparu.

M. le président :

Pour votre information, quand nous votons au niveau électronique, ce vote est enregistré et peut être imprimé.

M. Ikazban :

Mais alors envoyez-le-nous ! On revote ou quoi ? Moi je respecte votre point de vue et on peut prendre en photo le résultat du vote ?

M. le président :

Oui, faites, je vous en prie.

Mme la bourgmestre :

Attendez, pouvons-nous recommencer, parce que je me suis trompée dans mon vote.

M. l'échevin El Khannouss :

On recommence parce qu'il y a eu des erreurs de votes.

M. Ikazban :

Monsieur le président, avant de recommencer le vote, est-ce que je peux faire une remarque ?

Mme Piquard :

Tu ne changes pas d'avis, Michel ?

M. Ikazban,

Non, non, il ne change pas d'avis.

Mme la bourgmestre :

Est-ce qu'on peut recommencer, je me suis trompée dans mon vote ?

M. Ikazban :

Oui, on va recommencer le vote, mais j'ai demandé la parole...

M. le Président :

Il y a aussi un autre problème, Monsieur Achaoui n'a pas voté. Ah non, c'est Monsieur Gjanaj qui n'a pas voté.

M. Ikazban :

Monsieur le président, est-ce que je peux continuer ?

M. le Président :

Attendez, un instant. Je vais demander à tous les conseillers de vous asseoir à votre place, parce que c'est votre vote. On est bien confronté à cette problématique-là. On va refaire le vote avec tous les conseillers à leur place.

M. Ikazban :

Installez-vous à vos places, il a raison. Vous devez vous mettre à vos places, il a raison ! On va recommencer le vote.

M. le Président :

On va refaire le vote.

M. Ikazban :

On peut le faire à mains levées.

M. le Président :

Non, non, on va le refaire électroniquement, comme ça, il n'y a aucun problème. Tout le monde est assis à sa place ? Voilà, on repasse au vote.

M. Ikazban :

Ok alors, on revote électroniquement.

M. le Président :

Veuillez voter s'il vous plaît !

J'ai 31 présents et il n'y a que 30 personnes qui ont voté, donc j'ai un souci hein.

Ah voilà, il y a 32 votants, 29 votes positifs, 2 votes négatifs et 1 abstention.

Mme l'échevine Turine :

Attention, il y a deux non, cette fois-ci !

M. le Président :

Oui, ce n'est pas moi.

Mme l'échevine Turine :

Madame la bourgmestre, c'est vous qui avez changé ?

Mme la Bourgmestre :

Mais non !

M. l'échevin El Khannouss :

Michel, tu t'es trompé, il y a une erreur, c'est rouge chez toi.

M. le Président :

Non, c'est mon micro qui est allumé, ça n'a rien à voir.

M. l'échevin El Khannouss :

On va afficher le vote ?

M. le Président :

On a 32 votants, 29 oui, 2 non et 1 abstention.

Est-ce qu'on peut afficher le vote ?

(Cris dans la salle - Geroepen in de zaal)

M. le Président :

Moi, je maintiens mon vote.

Mme Piquard :

Tu as voté oui ?

M. le Président :

Non, c'est en vert, eh c'est en jaune, pardon, c'est abstention.

Voilà, merci, nous allons passer au point suivant après Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est dommage pour la photo. Pour une fois qu'on avait une bonne idée, là tous ensemble. Monsieur le Président, moi je voulais vous dire que moi, je respecte amplement votre vote et la façon dont vous l'avez justifié. Je vous remercie déjà de ne pas avoir voté contre, sincèrement, parce que vous en aviez la possibilité. Pour le reste, j'ai envie de vous dire que nous, on y croit à fond et ceux qui ont réussi à mettre hors-jeu l'apartheid, et bien s'ils n'y avaient pas cru, s'ils n'avaient pas été utopiques, et bien jamais on aurait pu mettre fin à l'apartheid en Afrique du sud.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que Madame Carême-Palanga a fait une erreur dans son vote. Elle s'est abstenue.

M. le président :

Et Monsieur Azaoum a voté pour, c'est ça ?

Donc voilà, c'est 32 votants, 30 oui et deux abstentions. Voilà, c'est corrigé.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 30 votes positifs et 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 30 positieve stemmen en 2 onthoudingen.

(Applaudissements - Applaus)

34. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la continuité du service déradicalisation et aide aux familles.

Gemeentelijk secretraiaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de continuïteit van de dienst deradicalisering en hulp aan de familie.

M. le président :

Est-ce qu'il y a un accord de principe sur base des amendements qui ont été déposés ? Est-ce que Dirk est d'accord ? Est-ce que le groupe PS est d'accord ?

Le groupe PS :

Oui, nous sommes d'accord.

M. De Block :

Les amendements déposés, pour moi sont ok.

M. le président :

Monsieur Vossaert, vous êtes d'accord ? Oui.

Mijnheer Berckmans gaat U akkoord? Ja.

Le groupe CDH? Oui.

Le groupe Ecolo? Oui.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative à au service GRH de la Commune. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende de dienst HRM van de Gemeente. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, conseiller communal PS, relative aux inscriptions dans les écoles primaires. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, gemeenteraadslid PS, betreffende de inschrijvingen in de gemeentescholen. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative aux subsides communaux dans le secteur sportif. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende de gemeentelijke subsidies in de sportsector. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Au lieu de faire mes trois interpellations, je vais me limiter à une.

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, dewelke ?

M. Berckmans :

La première et comme elle est en français, je ne suis pas obligé de la traduire en néerlandais.

M. le Président :

Les conseiller communaux, nous avons encore un huis clos important après et nous avons besoin de maintenir le quorum s'il vous plaît.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Merci Monsieur le président, je vais me limiter à l'interpellation relative aux subsides communaux dans le secteur sportif.

Est-ce que je peux demander un peu de silence ?

M. le Président :

Est-ce que je peux demander le silence dans la salle s'il vous plaît ?

M. Berckmans :

Lors de différentes séances de notre conseil communal, plusieurs subsides ont été octroyés aux différentes organisations de sports qui sont actives dans notre commune. Au préalable, j'aimerais confirmer de façon explicite que je n'ai aucun problème pour octroyer ces subsides parce que les organisations sportives contribuent à plus d'activités sportives et aussi à la vie sociale, à la cohésion sociale et à l'apprentissage des principes, du fair-play, etc.

Ici je vais poser quelques questions qui concernent plutôt la réglementation et ici je me suis limité au secteur du Sport mais ça a été aussi évoqué lors des subsides votés pendant ces conseils dans le secteur culturel et social.

De façon générale, quelle est la réglementation actuelle pour octroyer ces subsides dans le service ordinaire ?

Est-ce qu'on peut recevoir le texte de cette réglementation ? J'ai consulté le site de la Commune et je n'ai pas retrouvé le texte. Quel est la réglementation ? Donc la première question, c'était dans le service ordinaire. La deuxième question est un peu pareille, mais pour le subside dans le service extraordinaire.

Puis, je vais évoquer un cas particulier. J'ai appris que l'organisation de foot YZ Académie a introduit pour l'année passée, ainsi que pour cette année, une demande de subside dans le cadre de sa participation au Tanger International Cup. Selon les articles publiés, entre autres, dans un journal de Tanger online, il y a eu un des responsable de YZ Académie a déclaré qu'il a eu un manque de soutien de la part des autorités politiques et donc le YZ Académie qui a environ 150 membres dont la grande majorité sont des jeunes sportifs de Molenbeek suite à ça, ils ont quitté Molenbeek pour y travailler, ils ont aménagé leurs activités vers Ixelles et Etterbeek. Donc je vais essayer de résumer un peu.

Selon mes informations, des demandes de subsides ont été introduites cette année et l'année passée dans le cadre de ce tournoi international à Tanger. Ma première question,

quelle est votre position et opinion quant au fait que YZ Académie a quitté la commune de Molenbeek et a déménagé ses activités vers d'autres communes ? Avant YZ Académie asbl était connue sous le nom « *Tiki Taka asbl* », et c'était sans doute sous ce nom qu'elle avait demandé ces subsides. Puis, dernière question, pourquoi une réponse positive n'a pas été donnée à la demande de subside par cette Asbl, malgré que certains promesses ont été faites ?

Je tiens à terminer qu'à Tanger, on était fort occupé, j'étais là aussi, on était fort occupé à accompagner les enfants, mais le dernier jour, on a eu la chance de rencontrer Monsieur Mohammadi Chahid qui est né à Tanger et qui nous a guidé dans la vieille ville. On était en route pour aller manger avec les enfants et si on ne l'avait pas arrêté à cinq heures au matin, il aurait toujours continué à nous guider. Je voulais le remercier publiquement, mais il est absent aujourd'hui. Merci.

M. le président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Monsieur Achaoui, vous voulez vous joindre ?

M. Achaoui :

Je voulais juste rajouter un élément en complément d'information, pour qu'on ait toutes les informations. Ces académies sont toujours des activités payantes. Quand ils ne s'inscrivent pas dans une dynamique sportive de club, on remarque de plus en plus des anciens entraîneurs, x, y, constituer un groupe de gens qui font parfois payer très cher. Ça va de 10 à 20 euros la séance, l'heure ou deux heures, pour finalement beaucoup d'interrogation. C'est un élément important. Je ne suis pas contre la promotion du football, mais ça doit toujours s'inscrire dans un esprit sportif avec comme objectif initial l'apprentissage et une ouverture la plus large possible sans pour cela concevoir un return financier, ce qui se produit de plus en plus malheureusement.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Très rapidement, ce qui est bien Monsieur Berckmans avec votre interpellation, c'est que vous nous avez déjà donné la primeur de celle-ci à travers les réseaux sociaux parce que vous vous êtes fait le relais de ce fameux article qui est paru dans la presse marocaine et en posant une question qui pourrait être légitime, si vous ne connaissiez pas la situation de nos infrastructures, c'est-à-dire pourquoi est-ce que ce club a déménagé ? D'abord, ce n'est pas un club qui a autant de membres que vous venez d'évoquer. Ça s'est développé une fois qu'ils ont quitté, mais vous êtes en pleine contradiction parce qu'il y a quelques instants, vous disiez que le fameux projet foot pour tous, c'était un projet qui aurait posé problème dans la mesure où il risquerait de mettre en difficulté les autres clubs à cause des créneaux et là, vous demandez de pouvoir apporter une solution à un nouveau club qui souhaiterait pouvoir s'installer chez nous, alors qu'objectivement et vous le savez mieux que quiconque, il n'y a plus de place dans nos infrastructures. Nous devons déjà permettre à ceux qui occupent nos infrastructures de pouvoir offrir le meilleur encadrement possible à nos jeunes.

En ce qui concerne les subsides octroyés aux clubs, que ce soit les subsides ordinaires ou extraordinaires, je pense que dans d'autres points que nous avons évoqués précédemment, des réponses ont été données.

Au niveau du service Sport, nous avons un règlement qui est extrêmement précis quant aux subsides, quelles sont les conditions pour pouvoir les obtenir et à ma connaissance, l'Académie ou le club YZ Académie n'a introduit aucun dossier, aucune demande.

Alors, vous avez fait une allusion qui m'a, je ne vais pas dire choquée, mais vous avez dit que les promesses ont été faites. Moi, je voudrais savoir qui a fait les promesses au responsable de ce club. A ma connaissance ni moi, ni les gens de mes services n'ont fait une quelconque promesse. Nous fonctionnons sur base d'un règlement d'ailleurs vous pouvez nous envoyer un email pour demander qu'on vous le transmette pour que vous puissiez voir quel sont les critères pour pouvoir obtenir un subside.

Alors, chose essentielle, vous savez, on fonctionne avec des enveloppes fermées. Madame la bourgmestre a rappelé que des budgets sont votés ici avec des montants bien précis et on ne sait pas sortir de ces montants-là. Donc une fois que ces montants sont épuisés, malheureusement nous ne pouvons pas faire de miracle. Merci.

M. le président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Très brièvement, premièrement je ne vais pas rentrer en polémique avec Monsieur Achaoui. Je peux dire beaucoup sur ça, mais je vais m'abstenir. Deuxièmement, je ne pense pas que j'étais en contradiction dans le sens où moi, j'ai demandé est-ce qu'il y a un projet et vous, vous avez dit il n'y a pas de projet, mais vous y travaillez, alors pour moi c'est quand même un projet et contrairement à ce que j'ai entendu, c'est qu'il y a eu des contacts et je ne sais pas si c'est seulement avec votre service, mais aussi avec l'échevine de la Jeunesse. J'ai vu les emails des demandes.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Juste pour vraiment justifier que les subsides qui sont octroyés par les différents services, que ce soit les Sports, la Culture, etc. se font dans la totale transparence. Il y a une série de règlements qui existent et puis, il y a des cas particuliers ou lorsqu'il s'agit d'événements ponctuels dans le cadre des subsides extraordinaires, mais il n'y a aucun traitement privilégié pour qui que ce soit. Il y a un règlement et si vous m'envoyez un email, je vous le transmets et vous allez voir comment sont octroyés les subsides sur base de critères objectifs, d'ailleurs, subsides qui sont visés par l'Inspecteur régional qui s'assure que toutes les réglementations soient respectées.

M. Berckmans :

Le fait que Monsieur Achaoui a quand même fait allusion à certaines choses, moi je ne vois pas de contradictions entre des clubs officiels et des académies qui vont à l'entraînement spécifique et je connais d'autres cas et situations et ce ne sont pas toujours des prix élevés ou pour gagner de l'argent. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative au manque d'entretien du stade Machtens. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende het gebrekkig onderhoud van het Edmond Machtensstadion. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative aux questions sans réponse concernant les attributions sportives et relations internationales. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende de onbeantwoorde vragen over sport en internationale relaties. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

La séance publique est levée.